



Soutenu  
par



## Dans le cadre du conventionnement pour la transition écologique ADEME CORSICAN BUSINESS WOMEN

Chargée de mission Transition Ecologique

*Laurence CULIOLI*

[cbw@corsicanbusinesswomen.com](mailto:cbw@corsicanbusinesswomen.com)

La transition écologique vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. Cette transition écologique peut avoir de nombreux avantages sur l'engagement collaborateur, l'image de marque, la satisfaction clientèle, et bien évidemment, sur l'environnement.

Dans le cadre de la convention (2022-2025) avec l'ADEME, les CBW souhaite accompagner au mieux les membres de son réseau.

## RAPPORT D'AVANCEMENT n° 1 à 13 mois – Septembre 2023



[www.corsicanbusinesswomen.com](http://www.corsicanbusinesswomen.com)

# Table des matières

<b>1</b>	<b>CONTEXTE.....</b>	<b>4</b>
1.1	Introduction.....	5
1.1.1	Un constat.....	5
1.1.2	Les limites planétaires.....	5
1.2	Quelques dates historiques.....	6
1.2.1	Dans le Monde.....	6
1.2.2	En France.....	9
1.2.3	En Corse.....	10
1.3	Ce que dit la loi.....	11
1.3.1	Comment le droit protège l'environnement.....	11
1.3.2	Conventions internationales.....	12
1.3.3	Aspect juridique en France.....	14
1.4	Eco-conception du rapport.....	17
1.4.1	Conception.....	17
1.4.2	Impression du document.....	18
<b>2</b>	<b>CONVENTION DE FINANCEMENT.....</b>	<b>19</b>
2.1	Convention ADEME-CBW.....	20
2.1.1	L'Ademe.....	20
2.1.2	Convention.....	20
2.2	L'association des Corsican Business Women.....	21
2.2.1	Les objectifs des CBW.....	21
2.2.2	Les membres par secteurs d'activités.....	21
2.2.3	Engagement des entreprises.....	22
2.3	Définition de l'opération.....	23
2.3.1	Contenu du rapport d'avancement à 13 mois.....	23
2.3.2	Indicateurs de suivi sur 3 ans.....	24
<b>3</b>	<b>PREMIER VOLET INFORMATION, SENSIBILISATION, COMMUNICATION.....</b>	<b>26</b>
3.1	Actions d'animation et de sensibilisation organisées par CBW.....	27
3.1.1	4ème congrès des CBW.....	27
3.1.2	Trophée Terre de Femmes – Terra di Donne.....	28
3.2	Actions d'accompagnement.....	29
3.2.1	Accompagnement CBW des Entreprises Pilotes.....	29
3.2.2	Accompagnement CBW des entreprises terre de femmes.....	32
3.3	Actions d'animation et de sensibilisation organisés par nos partenaires.....	35
3.3.1	Echanges avec nos partenaires.....	35
3.3.2	ADEME.....	36
3.3.3	ARACT.....	38
3.3.4	Collectivité de Corse.....	39
3.3.5	Kedge Business School.....	40
3.3.6	Université de Corse.....	41
3.3.7	Autres.....	42
3.4	Actions de communication.....	43
3.4.1	Supports de communication.....	43
3.4.2	Les sites internet.....	43
3.4.3	Répondre aux interrogations.....	43
3.4.4	Newsletters.....	44
3.4.5	Autres campagnes de communication.....	45
3.5	Réseaux sociaux.....	48

3.5.1	Audience.....	48
3.5.2	Fréquentation.....	49
3.5.3	Comparaison.....	50
<b>4</b>	<b>SECOND VOLET ANIMATION D’ACTIONS COLLECTIVES.....</b>	<b>51</b>
4.1	Opération 2023.....	52
4.1.1	Conventionnement ARACT pour un accompagnement RSE des entreprises CBW.....	52
4.2	Propositions d’opérations 2024.....	53
4.2.1	Stage d’Écoconduite.....	53
4.2.2	Consignes verre et plastique.....	53
4.2.3	Isolation des bâtiments.....	54
<b>5</b>	<b>TROISIÈME VOLET FORMATION.....</b>	<b>56</b>
5.1	Montée en Compétences.....	57
5.1.1	Formations ADEME.....	57
5.1.2	Montée en compétence de la chargée de mission.....	60
5.1.3	Webinaires.....	60
5.2	Ateliers de formation sur des sujets de transition écologique.....	61
5.2.1	Avvià, notre partenaire Formation.....	61
5.2.2	Numérique responsable.....	62
5.2.3	Écoconception.....	63
<b>6</b>	<b>QUATRIÈME VOLET CAPITALISATION.....</b>	<b>64</b>
6.1	Fiches Bonnes Pratiques.....	65
6.1.1	POURQUOI ? Sensibilisation et information.....	65
6.1.2	POURQUI ? Les acteurs.....	65
6.1.3	COMMENT ? Approche Economie Circulaire.....	67
6.1.4	Bonnes pratiques identifiées à l’attention des CBW.....	68
6.2	Base de données des opérations.....	69
6.2.1	Méthodologie et Fichiers de travail.....	69
6.2.2	Synthèse des données 2023.....	69
6.2.3	Liste des actions de sensibilisation 2023.....	71
6.3	Annuaire des entreprises.....	72
6.3.1	Cartographie des entreprises membres.....	72
<b>7</b>	<b>BILAN &amp; ANNEXES.....</b>	<b>74</b>
7.1	Bilan de la première année.....	75
7.1.1	Conclusion.....	75
7.1.2	Enjeux environnementaux par secteurs d’activités.....	76
7.2	Annexes.....	79
7.2.1	Réunions de travail en interne CBW.....	79
7.2.2	Points d’avancement ADEME.....	79
7.2.3	Documents en téléchargement.....	80

# 1 CONTEXTE

## 1.1 Introduction

### 1.1.1 UN CONSTAT

« La biosphère est le seul lieu dans l'Univers où la vie est possible - du moins selon nos connaissances actuelles. Or, elle court un danger croissant du fait d'activités humaines : ses éléments constitutifs sont pour une large part détruits, altérés ou menacés et, en particulier, ses équilibres fondamentaux sont ou risquent d'être bouleversés. Depuis la fin des années 1960, l'humanité est devenue consciente de ces dangers et il était normal que cette prise de conscience s'opérât au plan international, voire mondial. »

Alexandre KISS - Président du Conseil européen du droit de l'environnement

### 1.1.2 LES LIMITES PLANÉTAIRES

#### SIX DE CES LIMITES SONT EN 2022 CONSIDÉRÉES COMME DÉPASSÉES :

- **Changement climatique** : concentration atmosphérique en CO<sub>2</sub> inférieure à 350 ppm ou une variation maximale de +1 W/m<sup>2</sup> du forçage radiatif ;
- **Intégrité de la biosphère** : mesurée par la biodiversité génétique et la biodiversité fonctionnelle. Pour biodiversité génétique, la limite fixée à taux d'extinction de dix espèces sur un million par an (le taux « normal » est d'environ une espèce sur un million par an). Or, le taux actuel d'extinction planétaire serait de cent à mille espèces sur un million par an. Ces disparitions ont des impacts majeurs sur les écosystèmes et sur les fonctions qui ne sont plus remplies par les espèces disparues. Pour la perte de biodiversité fonctionnelle, la limite est fixée à 90 % ;
- **Perturbation des cycles biochimiques de l'azote et du phosphore** : limite à la fixation industrielle et agricole de N<sub>2</sub> à 35 Tg/an et apport annuel de phosphore aux océans inférieur à dix fois le lessivage naturel du phosphore. La modification des cycles de l'azote et du phosphore contenu dans les sols résulte notamment de l'agriculture et de l'élevage intensifs. L'usage d'engrais et les déjections issues de l'élevage contribuent à perturber ces cycles indispensables au bon état des sols et des eaux ;
- **Modifications de l'occupation des sols** : estimées à partir de la surface forestière, la limite est fixée à 70 % de la surface de forêt avant défrichement par l'humanité ;
- **Introduction de nouvelles entités dans l'environnement** : (métaux lourds, composés organiques synthétiques, composés radioactifs) facteurs de pollution ;
- **Utilisation d'eau douce** : inférieure à 4 000 km<sup>3</sup>/an de consommation des ressources en eaux de ruissellement. En ce qui concerne la limite de l'eau verte (humidité des sols), une étude publiée en avril 2022 estime que celle-ci est dépassée;

#### DEUX LIMITES PLANÉTAIRES NE SONT PAS FRANCHIES À L'ÉCHELLE DE LA PLANÈTE :

- **Diminution de la couche d'ozone stratosphérique** : réduction inférieure à 5 % dans la concentration en ozone par rapport au niveau pré-industriel de 290 unités Dobson ;
- **Acidification des océans** : taux moyen de saturation de l'eau de mer de surface en aragonite supérieur ou égal à 80 % du niveau pré-industriel.

#### UNE LIMITE N'A PAS ÉTÉ QUANTIFIÉE À L'ÉCHELLE DE LA PLANÈTE :

- **Concentration des aérosols atmosphériques** : Les aérosols atmosphériques sont de fines particules (liquides ou solides) en suspension dans l'atmosphère qui possèdent une taille pouvant varier d'une fraction de micromètre à plusieurs micromètres.

## 1.2 Quelques dates historiques

### 1.2.1 DANS LE MONDE

#### QUELQUES DATES REMARQUABLES

- **1866 Allemagne** : Le terme écologie est créé par le zoologiste allemand Ernst Haeckel ;
- **1870 États-Unis** : Raréfaction des bisons (la chasse au bison intensive continue malgré les demandes des Amérindiens dans les traités), puis quasi-disparition dans les années 1890 ;
- **1915 Ecosse** : Les premières dénonciations virulentes du gaspillage des ressources naturelles de notre société industrielle sont dues à un biologiste et urbaniste écossais Patrick Geddes, considéré comme le précurseur du développement durable ;
- **1945 Japon** : Bombardements atomiques d'Hiroshima et Nagasaki les 6 et 9 août ; près de 76 000 décès directs, plus de 200 000 des suites des irradiations et un impact incommensurable sur le milieu ;
- **1948 International** : Fondation de la première grande organisation internationale de conservation de la nature : l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ;
- **1951 International** : L'Union internationale pour la conservation de la nature publie un rapport se préoccupant des liens entre économie et écologie ;
- **1961 Royaume-Uni** : Création du World Wildlife Fund (WWF) ;
- **1967 Europe** : Première marée noire qui fait scandale avec le naufrage du pétrolier Torrey Canyon : 123 000 tonnes de pétrole souille 180 km de côtes britanniques et françaises ;
- **1971 Canada** : Fondation de Greenpeace, organisation militante écologiste, en même temps qu'une action d'opposition à des essais nucléaires ;
- **1985 Antartique** : Alerte sur la diminution importante de la concentration d'ozone en Antarctique ;
- **1985 International** : Le terme biodiversité est créé pour exprimer la diversité biologique ;
- **1996 Europe** : début de la crise de la « vache folle » (ESB) au Royaume-Uni, puis en Europe continentale ;
- **1997 Chine** - Le virus de la grippe aviaire H5N1 a été repéré pour la première fois en 1997, lors d'une épidémie à Hong Kong, causant la mort de six personnes ;
- **2017 Pays-Bas** - Tribunal citoyen : Monsanto est reconnue coupable de pratiques violant de nombreux droits humains et d'atteinte à l'environnement ;
- **2020 Monde** : Covid 19, épidémie provoquée par le coronavirus SARS-CoV-2., apparue à Wuhan(Chine) en novembre 2019, déclarée pandémie le 11 mars 2020.

#### 1962 – LE PRINTEMPS SILENCIEUX

En 1962, l'auteure Rachel Carson publie le livre "Printemps silencieux". Il serait le point de départ de la prise de conscience sur les effets néfastes des pesticides sur l'environnement. Rachel Carson a été une véritable pionnière de la lutte pour la **protection de la nature**, et son livre reste une référence pour tous ceux qui s'intéressent à l'écologie et à la préservation de la planète. Par son retentissement, ce livre contribue à l'**interdiction du DDT** aux États-Unis, et popularise le terme écologie.

#### 1972 - RAPPORT MEADOWS OU LE RAPPORT DU CLUB DE ROME

Les Limites à la croissance (dans un monde fini) (The Limits to Growth) — connu sous le nom de Rapport du club de Rome, ou encore de Rapport Meadows, du nom de ses principaux auteurs, les écologues Donella Meadows et Dennis Meadows — est un rapport commandé par le club de Rome et publié en 1972. Des mises à jour ont été publiées en 1992, 2004 et 2012.

**C'est une des références des débats et critiques qui portent sur les liens entre conséquences écologiques de la croissance économique, limitation des ressources et évolution démographique.**

## 1972 - 1ER SOMMET DE LA TERRE A STOCKHOLM

En 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement a adopté une série de principes pour une **gestion écologiquement rationnelle de l'environnement**. Cette "Déclaration de Stockholm" a placé les questions écologiques au rang des préoccupations internationales et a marqué le début d'un dialogue entre pays industrialisés et pays en développement concernant le lien qui existe entre la croissance économique, la pollution de l'indivis mondial (l'air, l'eau, les océans) et le bien-être des peuples dans le monde entier.

## 1979 - PREMIÈRE COP CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE CLIMAT À GENÈVE

À cette occasion, un « **Programme de recherche climatologique mondiale** » est lancé, sous la responsabilité de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et du Conseil international des unions scientifiques (CIUS).

## 1987 – RAPPORT DE LA COMMISSION BRUNDTLAND

Le Rapport Brundtland est le nom communément donné à une publication, officiellement intitulée Notre avenir à tous (Our Common Future), rédigée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, présidée par la Norvégienne Gro Harlem Brundtland. Utilisé comme base au Sommet de la Terre de 1992, ce rapport utilise pour la première fois l'expression de « **sustainable development** », traduit en français par « **développement durable** », et il lui donne une définition :

*« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »*

## 1992 – 3ÈME SOMMET DE LA TERRE À RIO

Adoption de la Convention de Rio ou Convention sur la diversité biologique qui introduit le **principe de précaution** : En juin 1992, à Rio de Janeiro (Brésil), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement -- connue sous le nom de Sommet "planète Terre" -- a adopté une déclaration qui a fait progresser le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement. La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement témoigne de deux grandes préoccupations apparues pendant l'intervalle de 20 années séparant ces deux conférences : la détérioration de l'environnement, notamment de sa capacité à entretenir la vie, et l'interdépendance de plus en plus manifeste entre le progrès économique à long terme et la nécessité d'une **protection de l'environnement**.

3 conventions sont adoptées lors de ce sommet :

- la convention cadre sur les changements climatiques (CCNUCC)
- la Convention sur la diversité biologique (CDB) et
- la Convention sur la lutte contre la désertification (CLD).

## 1997 – PROTOCOLE DE KYOTO

Le protocole de Kyoto est un accord international visant à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre** et qui vient s'ajouter à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques dont les pays participants se rencontrent une fois par an depuis 1995.

## 1998 – CONVENTION D'AARHUS

La Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, est un accord international visant la « **démocratie environnementale** ». Ses trois grands objectifs sont l'information environnementale, les enquêtes publiques et la législation environnementale.

## 2001 – CHARTE EUROPÉENNE DES RESSOURCES EN EAU

La Charte européenne des ressources en eau, adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 17 octobre 2001, proclame que toute personne a le droit de disposer d'une **quantité d'eau suffisante pour satisfaire ses besoins essentiels**.

## 2002 – 4EME SOMMET DE LA TERRE À JOHANNESBOURG

Il est aussi officiellement appelé « Sommet mondial sur le développement durable ». Le sommet a adopté un plan d'action en 153 articles, décomposés en 615 alinéas sur de nombreux sujets : pauvreté, consommation, ressources naturelles, globalisation, respect des Droits de l'homme... Les thèmes prioritaires étaient : **l'eau, l'énergie, la productivité agricole, la biodiversité, la santé**.

Enfin, le plan d'application des résultats du Sommet mondial sur le développement durable, adopté à Johannesburg en août 2002, fait une place importante à l'action internationale à entreprendre dans le domaine de la gestion de l'eau en vue d'assurer à chacun **l'accès à l'eau potable**.

## 2005 - RAPPORT DU MILLENNIUM ECOSYSTEM ASSESSMENT

Ce grand travail de synthèse des informations scientifiques disponibles de par le monde et de différentes données validées en provenance de la communauté scientifique, du secteur privé, des acteurs de terrain, des populations autochtones... contribue à répondre aux besoins d'évaluation de **l'état de santé des écosystèmes**. Il établit que la biodiversité contribue entre autres à la sécurité, à la santé et au bien-être de l'espèce humaine. Il établit en outre que l'appauvrissement de la biodiversité causé par des facteurs anthropiques a été plus rapide ces 50 dernières années que lors de l'ensemble de l'histoire humaine et que des efforts sans précédent sont nécessaires pour réduire le rythme de la perte de cette **biodiversité**.

## 2012 – RIO +20

Même si Rio +20 devait porter sur « l'économie verte » et « le cadre institutionnel du développement durable », des divergences ont rapidement émergé, de sorte que le principal résultat de ce « Sommet de la Terre » est plutôt le lancement d'un processus devant conduire à l'établissement d'**Objectifs du développement durable (ODD)**.

## 2015 – OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2015, tous les pays du monde se sont accordés sur **17 objectifs universels de développement durable (ODD)** pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et les injustices, faire face au changement climatique et construire un monde en commun d'ici à 2030.

Chaque année l'ONU publie le rapport sur les ODD qui donne un aperçu mondial des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030.

## 2015 – ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT – COP 21

Il s'agit d'un traité international sur le **réchauffement climatique**. Il concerne l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ainsi que leur financement. L'accord est négocié par 196 parties lors de la conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques.

## 2022 - LE 6EME RAPPORTS DU GIEC

Créé en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations unies pour l'environnement, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a pour mission de rendre compte de l'état des connaissances scientifiques relatives à **l'évolution du climat mondial, ses impacts, et les moyens de l'atténuer**.

Le Giec produit, à intervalles réguliers (5 à 8 ans), des "rapports d'évaluation" (Assessment Report) sur l'état des connaissances sur les changements climatiques. Ils constituent le principal apport scientifique des négociations internationales sur le climat qui se déroulent sous l'égide de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Protocole de Kyoto.

Six rapports d'évaluation ont été publiés en 1990, 1995, 2001, 2007, 2013/2014, et 2021/2022.



## 1.2.2 EN FRANCE

1669 : L'ordonnance de 1669 « sur le fait des Eaux et Forêts » impose un **mode d'exploitation uniforme des forêts** afin d'assurer des ressources en bois suffisantes, de chêne notamment, pour les années futures. C'est l'ancêtre du code forestier français.

1810 : Décret relatif aux Manufactures et Ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode. Destiné à dégager la responsabilité pénale des pollueurs, il reconnaît de fait la **pollution comme un délit**.

1850 : Loi Grammont. 1<sup>ère</sup> loi de **protection des animaux**. "Seront punis d'une amende de cinq à quinze francs, et pourront l'être d'un à cinq jours de prison, ceux qui auront exercé publiquement et abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques".

1854 : Fondation de la **Société impériale zoologique d'acclimatation** devenue l'actuelle Société nationale de protection de la nature et ayant co-fondé l'UICN et la Fédération France Nature.

1858 : **Protection de la forêt de Fontainebleau** par décret impérial.

1874 : Création du **Club alpin français** (CAF, devenu la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) en 1996) qui œuvre en faveur de la protection de la nature.

1905 : Début de la publication posthume de l'encyclopédie géographique en 6 tomes, « **L'Homme et la Terre** » (Paris, Librairie universelle, 1905-1908), de Élisée Reclus, déjà fondateur de la Nouvelle Géographie universelle. La Terre et les hommes (19 tomes de 1876 à 1894).

1972 : Pierre Fournier crée la **revue écologiste** « La gueule ouverte » (qui sera éditée jusqu'en 1980).

1974 : René Dumont est le **premier candidat écologiste** à l'élection présidentielle. Son directeur de campagne est Brice Lalonde.

1978 : **Naufrage de l'Amoco Cadiz** sur les côtes bretonnes, appel au boycott de la société Shell.

1982 : Législation : première directive **Seveso** pour identifier et contrôler les sites à risque.

1988 : Brice Lalonde entre au gouvernement et devient le **premier Secrétaire d'État à l'Environnement**.

2001 : Première Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (**AMAP**) suivant le principe des Community supported agriculture.

2005 : **Charte de l'environnement**, texte à valeur constitutionnelle. Elle est intégrée en 2005 dans le bloc de constitutionnalité du droit français, reconnaissant les droits et les devoirs fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement. Elle introduit notamment dans la Constitution trois grands principes : le principe de prévention, le principe de précaution, et le principe pollueur-payeur.

2007 : En Bretagne 12 000 manifestants forment une fresque humaine, « Le Peuple des Dunes » s'oppose au **projet d'extraction de sable marin** de la multinationale Lafarge. La société abandonne officiellement son projet début juillet 2009.

2018 : Abandon du projet d'aéroport **Nantes-Notre-Dame-des-Landes**, opération, lancée en 1963.

### 1960 – Expérimentation nucléaire dans les mines de l'Argentella

Le gouvernement Debré décide unilatéralement de créer un centre d'expérimentations nucléaires souterraines dans les mines désaffectées de l'Argentella, au sud de Calvi; Ce projet sera abandonné face à un mouvement de protestation unanime, à la mesure de la nature et de l'ampleur du projet.

**1966 - Rapport du Pr Molinier**, présenté le 7 février 1966 au conseil général sur « la protection et la sauvegarde des richesses naturelles de la Corse ». Il est aujourd'hui présenté comme un modèle de « protection-développement » et de tourisme à échelle nationale et internationale.

### 1973 – Déversement de boues rouges au large de la Corse

Le déversement des déchets de fabrication du bioxyde de titane par la multinationale italienne Montedison est nocif pour les fonds marins; des comités anti-boues rouges fleurissent à Bastia et à Ajaccio; une manifestation unitaire en février 1973, avec à sa tête élus, hommes politiques, autorités religieuses ; Cette mobilisation générale aboutit à la condamnation, en avril 1974, des responsables de la multinationale au procès de Livourne.

### 1970 – Le rapport Hudson

Une prise de conscience du capital esthétique exceptionnel de la Corse se développe en période de développement touristique dans les années soixante et soixante-dix et se poursuit de nos jours.

- En 1970, le rapport de l'Hudson Institute commandé par la DATAR souligne la « **beauté écrasante** » de l'île ;
- En 1995 la Direction générale des politiques régionales de la Commission européenne, dans un document sur l'évolution prospective des régions de Méditerranée occidentale, évalue ainsi les points forts de la Corse : **variété et beauté des paysages, richesse des écosystèmes, environnement préservé, richesse en eau, identité culturelle forte, fort potentiel touristique, côte peu urbanisée.**

**1971 - Le parc naturel régional de la Corse**, créé en 1971, est l'œuvre du sénateur Giacobbi, sur la base du rapport du Pr Molinier présenté le 7 février 1966 au conseil général sur « la protection et la sauvegarde des richesses naturelles de la Corse ».

**1975 - Création de la Réserve Naturelle de Scandola.** Cette presqu'île sauvage est la première réserve de France à double vocation maritime et terrestre. La réserve naturelle de Scandola est considérée par la communauté scientifique comme une référence mondiale en matière de protection de la biodiversité.

### 1975 – Création du Conservatoire du littoral

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL) fait partie des organismes membre de l'UICM. L'Etablissement public, placé sous la tutelle du ministère en charge de l'environnement, mène une politique d'acquisition foncière d'espaces naturels littoraux a des fins de conservation. (En 2015 en Corse, 24,5% du linéaire côtier protégé par le Conservatoire du littoral).

**1983 - La Réserve Naturelle de Scandola** est classée sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en tant que partie du Golfe de Porto et avec les calanche de Piana et le golfe de Girolata.

### 1999 – Création du Parc Marin International des Bouches de Bonifacio (PMIBB).

**2015 – Adoption du PADDUC** (Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse) par l'Assemblée de Corse.

### 2016 – Création du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

**2020-** La réserve naturelle de Scandola **perd** son label d'Espace européen protégé.

**2021 - le deuxième fleuve de Corse a sa propre déclaration des droits, une première en France pour pareille entité naturelle.**

*« Le fleuve Tavignanu est une entité vivante et indivisible de sa source jusqu'à son embouchure [...] En tant que personne juridique, il possède les droits fondamentaux suivants : le droit d'exister, de vivre et de s'écouler ; le droit de remplir ses fonctions écologiques essentielles ; le droit de ne pas être pollué... »*

## 1.3 Ce que dit la loi

### 1.3.1 COMMENT LE DROIT PROTÈGE L'ENVIRONNEMENT



CAHIERS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL N° 15 (DOSSIER :  
CONSTITUTION ET ENVIRONNEMENT) - JANVIER 2004

Environnement, droit international, droits fondamentaux  
Alexandre KISS - Président du Conseil européen du droit de  
l'environnement



#### ÉLÉMENTS DE LANGAGE

Le DROIT SUBSTANTIEL est un ensemble des règles de droit qui fondent les droits et les obligations, par opposition au DROIT PROCÉDURAL qui règle l'exécution de ces droits et de ces obligations ainsi que leur défense.

#### LA CONCEPTION PROCÉDURALE DU DROIT À L'ENVIRONNEMENT

Aussi, le droit international se devait-il de réagir en secrétant des normes sous diverses formes : des règles conventionnelles, des principes inscrits dans des instruments formellement non obligatoires, voire des règles coutumières issues soit de la répétition de clauses analogues dans des traités, soit de celle de dispositions comparables dans des législations nationales :

C'est ainsi que nous pouvons parler aujourd'hui

- de la **protection internationale de l'environnement** par le droit,
- mais aussi d'un droit au **respect de l'environnement**, progressivement reconnu en tant que **droit fondamental de la personne humaine**.

« Le droit à l'environnement est ainsi compris comme un droit procédural, un droit à la protection de l'environnement : l'obligation des pouvoirs publics de prêter main forte à celui qui est lésé dans la jouissance de ce droit. »

En fait, cette façon de voir permet d'unifier les deux méthodes de protéger l'environnement :

- Les dispositions constitutionnelles et autres imposent à l'État l'**obligation de protéger l'environnement** ( règle générale créant un devoir plus ou moins abstrait)
- Le droit procédural de l'individu à la protection de l'environnement doit conduire les pouvoirs publics à **intervenir dans des situations concrètes, sur plaintes individuelles**

#### INTÉGRATION DU DROIT À L'ENVIRONNEMENT DANS DES DROITS GARANTIS

Si l'on peut estimer que des pas sérieux ont été faits dans l'insertion de considérations relatives à la protection de l'environnement dans la pratique des organes internationaux judiciaires ou quasi judiciaires chargés de garantir le respect des droits de l'homme, force est bien d'admettre qu'il n'existe pas de **jurisprudence systématique** reconnaissant le droit à l'environnement en tant qu'un des droits de l'homme. Des progrès sont, néanmoins, à prévoir dans ce domaine mais il convient surtout de s'interroger sur la possibilité de reconnaître à chacun des droits substantiels.

#### VERS LA RECONNAISSANCE DE DROITS SUBSTANTIELS ?

Les développements intervenus ou en cours permettent d'entrevoir une évolution vers la proclamation de droits substantiels spécifiques détaillant le contenu du droit à l'environnement, comme le droit à l'eau, à l'air pur, à la jouissance de paysages, aux bénéfices de la biodiversité, donc en somme à la vie dans des conditions environnementales saines. Ainsi pourrait se trouver progressivement intégré le droit à l'environnement dans le **processus de développement durable**, objectif affiché de tous les gouvernements.

## 1.3.2 CONVENTIONS INTERNATIONALES

L'expression convention internationale est utilisée en droit international pour décrire des déclarations formelles de principes qui n'ont au départ pas de force obligatoire. Ces conventions doivent généralement être ratifiées par des États pour obtenir une force obligatoire et ainsi devenir de véritables traités internationaux. Les organismes internationaux tels les Nations unies, l'Organisation internationale du travail produisent ce genre de textes.

À l'heure actuelle, les conventions internationales constituent une des principales sources du droit international et un des moyens les plus importants de la **coopération internationale**. Les problèmes environnementaux qui ont une **dimension planétaire et internationale** doivent pouvoir bénéficier de la coordination de politiques dépassant l'engagement des états sur des enjeux locaux.

Lors du troisième Forum sur la paix, organisé en Normandie en février 2023, les conférenciers ont rappelé que les **enjeux sanitaires, environnementaux et sociaux apparaissent plus que jamais interconnectés**. La transition vers une économie plus durable et respectueuse de l'environnement induit la remise en cause du modèle actuel. Des manifestations de la colère citoyenne s'expriment sur tous les continents pour réclamer des solutions à la hauteur des enjeux. La montée des violences, les crispations identitaires et les tentations extrémistes sont autant de menaces pour la paix, tant à des échelles locales qu'internationales. Quelles réponses peuvent être formulées pour réussir notre transition vers un (des) modèle(s) de développement durable(s) et garant(s) de la paix ?

### ÉCOLOGIE ET ENVIRONNEMENT

- Convention internationale sur la protection des oiseaux, conclue à Paris en 1950
- Convention internationale pour la protection des végétaux, conclue à Rome en 1951
- Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, 1971
- Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets, 1972
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, 1973
- Convention des Nations unies sur le droit de la mer, 1982
- Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone, 1985
- Conventions de Rio
  - Convention sur la diversité biologique, 1992
  - Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, 1992 (CCNUCC) : cadre pour le protocole de Kyoto (1997)
  - Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, 1994
- Convention d'Aarhus ou Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, 1998
- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, 2001
- Convention de Rotterdam
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination, 1989
- Conventions du Conseil de l'Europe
  - Convention européenne du paysage, 2000
  - Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages, 1976
  - Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 1979
  - Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie, 1987

## DROITS DE L'HOMME

- Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 1948
- Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, 1950
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 1966
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 1984
- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990
- Convention relative aux droits des personnes handicapées, 2006

## GUERRE

- Conventions de Genève (1863, 1906, 1929, 1949)
- Convention de Montreux, 1936
- Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, 1951
- Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, 1954
- Convention sur l'interdiction des armes biologiques, 1972
- Convention ENMOD, 1976
- Convention sur certaines armes classiques, 1980
- Convention sur l'interdiction des armes chimiques, 1993
- Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, 1997
- Convention sur les armes à sous-munitions, 2008

## SANTÉ

- Convention internationale de l'opium, 1912
- Convention unique sur les stupéfiants de 1961
- Convention sur les substances psychotropes de 1971
- Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988

## SOCIÉTÉ

- Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, 1949
- Convention sur le brevet européen, 1973
- Convention 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989
- Convention des droits de l'enfant, 1990
- Convention des Nations unies contre la corruption, 2003

## AUTRES CONVENTIONS PAR PAYS

<https://www.impots.gouv.fr/les-conventions-internationales>

#### CHARTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Tout en étendant la compétence du législateur pour déterminer les principes fondamentaux de la préservation de l'environnement (cf. l'article 34 de la Constitution ), la révision constitutionnelle du 1er mars 2005 a donné valeur constitutionnelle à la Charte de l'environnement . Ont ainsi été consacrés des droits nouveaux distincts de ceux prévus par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et le Préambule de la Constitution de 1946. Il reste que toutes les dispositions de cette Charte n'ont pas la même portée normative.

Les dix articles de la Charte de l'environnement sont précédés de sept alinéas qui « en exposent en quelque sorte la philosophie » :

- Article 1<sup>er</sup> : Chacun a le droit de vivre dans un **environnement** équilibré et respectueux de la santé.
- Article 2 : Toute personne a le devoir de prendre part à la **préservation** et à l'amélioration de l'environnement.
- Article 3 : Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, **prévenir** les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.
- Article 4 : Toute personne doit contribuer à la **réparation** des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.
- Article 5 : Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du **principe de précaution** et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.
- Article 6 : Les politiques publiques doivent promouvoir un **développement durable**. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.
- Article 7 : Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux **informations** relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.
- Article 8 : **L'éducation et la formation** à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.
- Article 9 : **La recherche et l'innovation** doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.
- Article 10 : La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France.

#### CODE DE L'ENVIRONNEMENT

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte\\_lc/LEGITEXT000006074220/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006074220/)

Le code de l'environnement regroupe, en France, des textes juridiques relatifs au droit de l'environnement. Le code comporte sept livres divisés en titres, chapitres, sections, sous-sections et paragraphes :

- Dispositions communes,
- Milieux physiques,
- Espaces naturels,
- Faune et flore,
- Prévention des pollutions, des risques, et des nuisances,
- Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Wallis et Futuna, dans les terres australes et antarctiques françaises et à Mayotte,
- Protection de l'environnement en Antarctique.

## LOI N° 95-101 DU 2 FÉVRIER 1995 RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ou Loi Barnier : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000551804>

Les quatre grands principes de prévention des atteintes à l'environnement

- **le principe de précaution** : « l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économique acceptable» ;
- **le principe d'action préventive et de correction** : il faut agir « par priorité à la source des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable» ;
- **le principe «pollueur-payeur**, selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur» ;
- **le principe de participation** « selon lequel chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses. »

Des outils :

- **PPR** : Document d'urbanisme le **Plan de Prévention des Risques** doit identifier les risques prévisibles constituant une menace pour la population et les biens, délimiter les zones exposées directement ou indirectement à ces risques, réglementer l'utilisation des sols et déterminer les mesures de construction applicables tant aux particuliers qu'aux collectivités.
- **FONDS BARNIER** : intervient plus largement pour l'**indemnisation des catastrophes naturelles** qui n'est pas prise en charge par les compagnies d'assurance habitation ainsi que le financement de la prévention des risques naturels en France

## LOI N° 2021-1104 DU 22 AOÛT 2021 PORTANT LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE FACE À SES EFFETS

Ou Loi climat & résilience : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

En cohérence avec l'accord de Paris adopté le 12 décembre 2015 et ratifié le 5 octobre 2016, et dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, l'Etat rappelle son engagement à respecter les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tels qu'ils résulteront notamment de la révision prochaine du règlement (UE) 2018/842 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 relatif aux réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les Etats membres de 2021 à 2030 contribuant à l'action pour le climat, afin de respecter les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris et modifiant le règlement (UE) n° 525/2013.

Elle a été pensée pour la lutte contre le dérèglement climatique en France ; Elle regroupe 146 propositions de la Convention Citoyenne pour le climat qui ont été sélectionnées par le président de la République. Au total, elle comporte 6 titres, 18 chapitres et 305 articles.

## LOI N° 2000-1208 DU 13 DÉCEMBRE 2000 RELATIVE À LA SOLIDARITÉ ET AU RENOUVELLEMENT URBAINS.

Ou loi SRU : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005630252>

Depuis le 13 décembre 2000, la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) a modifié le cadre légal du marché immobilier. Ce texte, riche de plus de 200 articles, vise à améliorer la mixité sociale et les règles d'urbanisme. Pour cela, la loi SRU s'appuie sur les trois exigences suivantes :

- garantir une plus grande solidarité ;
- renforcer la démocratie et la décentralisation ;
- favoriser le développement durable.

Des outils :

- **Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** fait partie des documents qui composent le plan local d'urbanisme (PLU) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Il permet de comprendre la volonté des élus locaux à propos du renouvellement urbain, de la préservation de l'environnement et en faveur de la qualité urbaine et architecturale.

## LOI N° 2020-105 DU 10 FÉVRIER 2020 RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Ou loi AGECE: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/>

La loi « AGECE » doit considérablement accélérer le changement de notre modèle de production et de consommation : elle doit apporter des réponses aux attentes des Français en matière d'écologie à travers des mesures de la vie quotidienne, grâce à une écologie du concret préservant les ressources et le pouvoir d'achat.

- Interdiction de plusieurs produits en plastique à usage unique, qui polluent l'environnement ;
- Fin de la vaisselle jetable dans les restaurants, notamment les fast-foods, pour les repas consommés sur place ;
- Suppression de l'emballage plastique autour des fruits et des légumes qui peuvent être vendus en vrac ;
- Déploiement d'un nouvel info-tri sur la majorité des produits du quotidien pour simplifier le tri, donner une deuxième vie aux produits usagés et mieux recycler ;
- Généralisation de la collecte des emballages plastiques dans le bac jaune ;
- Un indice de réparabilité sur les produits électroniques, pour mieux informer les consommateurs et allonger la durée de vie des produits ;
- Obligations pour les fabricants de mettre en ligne les informations détaillées sur les caractéristiques environnementales des produits, et par exemple pour les textiles et la traçabilité géographique des différentes étapes de fabrication ;
- Interdiction d'éliminer les invendus non alimentaires ;
- Le "bonus réparation" pour les appareils électriques et électroniques ;
- Mise en place de la reprise en magasin de plusieurs objets du quotidien : les meubles, les jouets, les articles de sport et de loisirs, les articles de bricolage et de jardinage



10 mesures seront prochainement mises en place pour poursuivre la lutte contre toutes les formes de gaspillage dans notre quotidien :

- 1. Aller plus loin que l'indice de réparabilité en créant un nouvel indice de durabilité pour les produits électroniques
- 2. Des tickets de caisse imprimés à la demande pour les petits achats du quotidien
- 3. Création d'une nouvelle filière d'économie circulaire pour mieux réemployer et recycler les emballages du secteur professionnel
- 4. Aller plus loin sur la collecte des emballages, notamment des bouteilles plastiques, pour viser 90% de collecte pour recyclage en 2029 et développer le réemploi des bouteilles
- 5. Généraliser les poubelles de tri des emballages dans l'espace public
- 6. Mettre en œuvre la stratégie de réduction, réemploi et recyclage (3R) des emballages plastiques
- 7. Transformer la filière des textiles avec la nouvelle feuille de route 2023-2028
- 8. Développer des solutions de filtres à microfibres plastiques sur les lave-linges pour éviter les rejets de microplastiques qui polluent l'océan
- 9. Apporter aux Français une solution de collecte des restes alimentaires pour valoriser ces biodéchets en biogaz ou en compost utile pour l'économie circulaire des territoires
- 10. Déployer des bonus et malus d'éco-conception afin d'inciter les fabricants à rendre leurs produits plus durables et plus recyclables



## 1.4 Eco-conception du rapport

### 1.4.1 CONCEPTION

- Environnement technique
- Ecofont : Police d'impression économique et écologique
- Tailles des images adaptées
- Ecocouleur : Mise en page sobre (arrière plan sans couleur vive) et utilisation d'eco-couleurs
- Liens vers annexes PDF compressées 
- Liens vers site Web pour plus d'information 

#### ENVIRONNEMENT TECHNIQUE

- Document réalisé à partir de Mac mis à jour, entretenus et réparés : MacBook Pro 2009 & Imac 2016
- Connexion internet par réseau fibre
- Pas de stockage Cloud

#### ECOFONT : UNE POLICE D'IMPRESSIION ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE



La police ecofont n'est pas pleine, elle contient des trous circulaires. Les trous sont extrêmement petits et ne devraient pas nuire à lisibilité d'un document lors de l'impression ou la lecture. Cette "astuce" permettrait d'économiser jusqu'à 20 % d'encre par page. La police ecofont est basé sur la police open-source Vera Sans et son utilisation est gratuite.

<https://ecofont.fr/download.it/>

#### ECOCOULEUR

Il y a deux types d'éco-couleurs :

- les **éco-couleurs print** (pour l'impression) et ;
- les **éco-couleurs web** (site internet).

Les éco-couleurs print sont des couleurs qui vont permettre d'utiliser beaucoup moins d'encres lors de l'impression, mais aussi de réduire la quantité d'énergie que devra fournir l'imprimante pour mener à bien l'impression. Lors d'une impression, l'imprimante imprime les couleurs couches après couches. Et la superposition des quatre couches de couleur forme alors le visuel final. Pour limiter la consommation d'encre, il faut donc diminuer l'intensité (le pourcentage) des couleurs lors de la phase de création.

Les couleurs affichées à l'écran sont souvent différentes du résultat papier ; Il existe deux grands types de code couleur :

- Le **format RVB** (rouge, vert, bleu) (ou RGB en anglais) utilisé par l' écran.
- Le **format CMJN** (cyan, magenta, jaune, noir) (ou CMYK en anglais) utilisé par l' imprimante.

Pour être plus écologique, une couleur doit avoir un taux d'encrage CMJN (somme des % utilisé par chaque couleur cyan, magenta, jaune, noir) égal ou inférieur à 100 %, peu importe sa composition.

<https://studio-persephonia.fr/comment-creeer-une-palette-de-couleurs-ecoresponsables/>

<https://studio-persephonia.fr/qu-est-ce-qu-une-eco-couleur-en-print/>

Couleur	RVB	CMJN				Taux d'encre
	Code couleur	Cyan	Magenta	Jaune	Noir	Total CMJN
Gris de la police	#666666	0 %	0 %	0 %	60 %	60 %
Vert titre et pied de page	#85a984	21%	0 %	22%	34%	77 %
Jaune fond tableau	#ffffd7	0 %	0 %	16 %	0 %	16 %
Gris fond tableau	#dddddd	0 %	0 %	0 %	13 %	13 %
Bleu fond tableau	#dee6ef	7 %	4 %	0 %	6 %	17 %
Blanc	#ffffff	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Noir	#000000	0 %	0 %	0 %	100 %	100 %
Cyan	00ffff	100 %	0 %	0 %	0 %	100 %
Magenta	#ff00ff	0 %	100 %	0 %	0 %	100 %
Jaune	#ffff00	0 %	0 %	100 %	0 %	100 %

## COMPRESSION DU PDF

Compresser un PDF consiste à réduire la "taille" – ou le "poids" – du fichier. En pratique, cela revient à l'alléger en réduisant sa qualité, sans perdre son contenu.

On peut notamment compresser un PDF pour le transmettre par e-mail, le partager sur les réseaux sociaux ou l'uploader (l'envoyer) sur un site Web, sachant que messageries et services en ligne limitent souvent la taille des pièces jointes à quelques méga-octets (Mo).

On peut aussi vouloir compresser un PDF pour en rendre la consultation plus fluide sur smartphone, ou "dégrader" la qualité d'un PDF pour le diffuser largement, tout en réservant sa version haute définition à une audience plus restreinte.

Compresser avec des outils en ligne :

- <https://www.adobe.com/fr/acrobat/online/compress-pdf.html>
- <https://www.ilovepdf.com/fr/blog/comment-compresser-un-pdf-volumineux>

Vous ne souhaitez pas partager votre document en ligne et vous préférez opter pour une solution locale à votre ordinateur :

- Depuis le logiciel de traitement de texte lors de la génération du PDF, choisir les options optimales pour votre document (taux de compression, compression des photos ...)
- Mac : Aperçu  
<https://support.apple.com/fr-fr/guide/preview/prvw1509/mac>
- Windows : PDF Compressor  
<https://www.01net.com/astuces/comment-reduire-la-taille-dun-fichier-pdf.html>
- PDF Creator :  
<https://pdfcreator.fr/fiches-practique/reduire-taille-des-fichiers-pdf/>

### 1.4.2 Impression DU DOCUMENT

Si vous souhaitez imprimer ce document, quelques astuces :

- Impression sur papier recyclé
- Impression en recto-verso
- Utilisation de cartouches à base d'encre végétal

# 2

## CONVENTION DE FINANCEMENT

## 2.1 Convention ADEME-CBW

### 2.1.1 L'ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) est un établissement public à caractère industriel et commercial français créé en 1991. Elle affiche également le nom d'« Agence de la transition écologique ». L'agence est régie par les articles L.131-3 à L.131-7 et R.131-1 à R.131-26 du **code de l'environnement**. Elle est placée sous la tutelle des ministères de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de la Transition écologique et solidaire.

L'Ademe résulte de la **fusion, effective en 1992, de plusieurs agences préexistantes** :

- Agence pour la qualité de l'air (AQA),
- Agence française pour la maîtrise de l'énergie (AFME) et
- Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (ANRED).

*L'AFME, elle-même, a été créée en 1982 par la fusion de l'Agence pour les économies d'énergie (AEE), du Commissariat à l'énergie solaire (COMES)a, du Comité géothermie, de la Mission nationale pour la valorisation de la chaleur, et du Service économie de matières premières du ministère de l'industrie.*

L'Ademe suscite, anime, coordonne, facilite ou réalise des opérations de protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie. Elle couvre aujourd'hui le champ de la maîtrise de l'énergie et un large spectre des politiques de l'environnement : déchets (hors déchets radioactifs et de guerre), pollution des sols, transport, qualité de l'air, bruit, qualité environnementale.

### 2.1.2 CONVENTION



*Dans ce cadre, l'ADEME et les CBW ont conventionné en septembre 2022 pour 3 ans afin d'accompagner les entreprises du réseau Corsican Business Women dans leur transition écologique, notamment via la réalisation de démarches individuelles et collectives :*



- **Communication** : mener des actions de communication et de valorisation des projets responsables des CBW auprès de ses adhérentes ;
- **Achats et approvisionnement responsables** : aider à lancer des projets sectoriels et collectifs d'approvisionnement local, à moindre impact ;
- **Eco-innovation** : identifier des projets d'expérimentation de solutions innovantes sur le plan environnemental pouvant être mises en œuvre dans les différents secteurs d'activité des membres ;
- **Prévention et valorisation des déchets, énergie, flux matière** : aider les professionnels à réduire leurs déchets et les valoriser dans des filières locales, leur consommation d'énergie et de matières ;
- **Suivi et pilotage dans le temps** : mesurer la performance dans le temps des entreprises après leur engagement à travers les différentes actions déployées sur 3 ans.

Cette opération vient renforcer le projet des CBW qui consiste à développer son réseau et franchir une nouvelle étape dans le développement des entreprises corses créatrices de valeur :

La conciliation du développement économique et de la protection de la ressource dans un territoire fragile ;

Le positionnement différencié des entreprises adhérentes au réseau CBW, en les amenant à tendre vers une démarche d'entreprise responsable ;

L'augmentation des retombées économiques et sociales des entreprises adhérentes au réseau CBW, en maximisant la valeur ajoutée produite sur le territoire et minimisant les impacts environnementaux.

## 2.2 L'association des Corsican Business Women



*L'association des Corsican Business Women est un réseau d'entraide et de solidarité de 74 cheffes d'entreprise, basé en Corse.*



### 2.2.1 LES OBJECTIFS DES CBW

Ses objectifs sont :

- Favoriser les rencontres et les échanges entre les adhérentes ;
- Unir les synergies, mutualiser les moyens et les compétences ;
- Définir les besoins collectifs et/ou individuels des dirigeantes d'entreprises ;
- Engager les actions visant à satisfaire collectivement les besoins ;
- Faciliter, sans contreparties, les mises en relation d'affaires entre les adhérentes ;
- Créer un espace collectif d'expression, de performance et d'innovation ;
- Favoriser l'accès à la connaissance et donner aux jeunes l'envie d'entreprendre ;
- Promouvoir l'échange des bonnes pratiques dans les différents métiers et champs de l'entreprise.

Dans un souci de bienveillance, le club vise à :

- Valoriser le développement de l'entrepreneuriat dans les zones défavorisées, à savoir dans le rural, mais aussi dans les quartiers issus des politiques de la ville ;
- Réduire les inégalités dans le genre ;
- Développer l'économie et l'emploi solidaire ;
- Impliquer les femmes dans leur démarche professionnelle, en œuvrant contre toute forme de discrimination et d'inégalité ;
- Développer les pratiques entrepreneuriales et favoriser l'entrepreneuriat pour lutter contre les diverses formes de précarité.

### 2.2.2 LES MEMBRES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

Catégorie	Total
ACT AGROALIMENTAIRE	12
ACT ART/DESIGN	5
ACT BATIMENT/IMMOBILIER	7
ACT COMM/MARKETING/MEDIAS	12
ACT COMMERCE	4
ACT ENVIRONNEMENT	1
ACT MODE/BIJOUX	6
ACT SANTE/BIEN-ETRE	11
ACT SERVICES ENTREPRISES	13
ACT TOURISME	3
<b>Total Résultat</b>	<b>74</b>



Liste des membres CBW

## 2.2.3 ENGAGEMENT DES ENTREPRISES



### MEMBRES CBW

Des femmes engagées dans l'économie insulaire, des cheffes d'entreprise investies dans une économie locale de qualité.

Elles sont porteuses de valeurs sociales et sociétales fortes.



### MEMBRES VOLONTAIRES

Elles ont initié une réflexion sur le développement durable, la préservation des ressources, une intégration de leur impact environnemental.

Elles communiquent sur leur valeur écologique.



### MEMBRES PILOTES

Conscientes des enjeux environnementaux majeurs de notre siècle, elles souhaitent transformer leur entreprise et leur activité par des actions concrètes.

Nous les accompagnons dans leur démarche. Le diagnostic est la première phase.



### MEMBRES ENGAGÉES

Investissements durables, certifications et labels environnementaux, processus de gestion eco-responsable de l'énergie, de l'eau de leur achats, des déchets.

Elles peuvent quantifier leur impact et prendre des décisions adaptées.

Catégorie	CBW Membre	CBW Pilote	CBW Volontaire	Total
ACT AGROALIMENTAIRE	3	1	8	12
ACT ART/DESIGN	3		2	5
ACT BATIMENT/IMMOBILIER	5		2	7
ACT COMM/MARKETING/MEDIAS	10		2	12
ACT COMMERCE	2	2		4
ACT ENVIRONNEMENT			1	1
ACT MODE/BIJOUX	2		4	6
ACT SANTE/BIEN-ETRE	10		1	11
ACT SERVICES ENTREPRISES	10		3	13
ACT TOURISME	2		1	3
<b>Total Résultat</b>	<b>47</b>	<b>3</b>	<b>24</b>	<b>74</b>

## 2.3 Définition de l'opération

### 2.3.1 CONTENU DU RAPPORT D'AVANCEMENT À 13 MOIS

2023

*L'ADEME et les CBW ont conventionné en septembre 2022 pour 3 ans afin d'accompagner les entreprises du réseau Corsican Business Women dans leur transition écologique, notamment via la réalisation de démarches individuelles et collectives.*



Conformément à l'article 2-1-2-2 des Règles générales, afin de permettre à l'ADEME de suivre le déroulement de l'opération envisagée, le Bénéficiaire devra remettre à l'ADEME les documents indiqués ci-après.

#### **Un Rapport d'avancement à remettre 13 mois à partir du démarrage de l'opération contenant :**

- Les compte-rendu des 4 visites d'entreprises réalisées dans l'année ; p 29
- 2 lettres d'information semestrielles sur les bonnes pratiques ou dispositifs existants pour engager les entreprises dans leur transition écologique ; p 43
- Fiches de présence et comptes rendus des actions d'animation réalisées : ateliers, journées, conférences ; p 47
- Le nombre de sollicitations au SVP téléphonique ou FAQ avec la liste des questions/réponses sur le thème de l'environnement ; p 42
- L'argumentaire de communication sur les pratiques à valoriser ; p 75
- Les supports de communication diffusés ; p 42
- Le contenu des phases de diffusion/communication des programmes lancés (actions collectives ou individuelles) ; p 50
- Listes des entreprises intéressées ou faisant l'objet d'un début d'accompagnement individuel et collectif sur l'écoconception, les achats durables, la gestion des déchets... ; p 22
- Dans le cas où de nouvelles entreprises d'hébergements touristiques rejoindraient le réseau des CBW, liste des entreprises nouvelles contactées et sensibilisées aux outils disponibles ; p x
- 4 fiches « opérations exemplaires » par an selon les visites réalisées ; p 29
- Réalisation et mise à jour d'un annuaire recensant les entreprises exemplaires du réseau ; p 71
- Le descriptif du déroulement de la mission et problèmes éventuellement rencontrés ; p 74
- Bilan des accompagnements des entreprises mobilisées dans les programme p 74

## 2.3.2 INDICATEURS DE SUIVI SUR 3 ANS

1 AN

2 ANS

3 ANS

### VOLET INFORMATION, SENSIBILISATION, COMMUNICATION

Favoriser le partage de connaissances en organisant des manifestations ou des actions spécifiques, par la mise en exergue des entreprises engagées, exemplaires ou innovantes ;

- Répondre aux besoins des entreprises, en mettant à leur disposition toute documentation et tout outil faisant la promotion de la transition écologique des entreprises ;
- Réalisation d'ateliers thématiques selon un thème par an : Présentation des enjeux de la transition écologique pour les entreprises ; la réduction des déchets ; Comment être porteur d'éco innovation ;
- Dans le cas où de nouvelles entreprises d'hébergements touristiques rejoindraient le réseau des CBW, le/la chargé.e de mission pourra les orienter sur les dispositifs existant à l'ADEME liés au tourisme : Ecolabel Européen, Toolbox, Autodiagnostic \*

		1 AN	2 ANS	3 ANS
1	Actions d'accompagnement : Congrès CBW	Ateliers DD	Ateliers DD	Ateliers DD
2	Actions d'accompagnement : Entreprises touristiques et eco label outils ADEME (Toolbox, ecolabel européen, autodiagnostic) *	4 entreprises touristiques	4 entreprises touristiques	4 entreprises touristiques
3	Actions d'accompagnement : Visites à réaliser – entreprises pilotes	CR 4 entreprises pilotes	4 entreprises pilotes	4 entreprises pilotes
4	Actions d'animation : ateliers thématiques	3 ateliers dans toute la corse Fiches de présence + CR	3 ateliers dans toute la corse	3 ateliers dans toute la corse
5	Actions d'animation : conférences			
6	Actions d'animation : journées d'échange entreprises exemplaires	1 journée d'échange Création annuaire	1 journée	1 journée
7	Actions de comm : Argumentaire de communication sur les pratiques à valoriser	Site Web		
8	Actions de comm : Lettres d'information semestrielles	2 newsletters	2 newsletters	2 newsletters
9	Actions de comm : Supports de communication	Site Web - médias		
10	Actions de comm : SVP téléphonique ou FAQ	Site Web Nbre de sollicitations	Nbre de sollicitations	Nbre de sollicitations

### VOLET ANIMATION ACTIONS COLLECTIVES : ACHATS – APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE – ECOINNOVATION – DECHETS – ENERGIE – FLUX MATIERE

Création de programmes d'accompagnement collectifs des entreprises – sur les thèmes achats et approvisionnement responsables, éco-innovation, affichage environnemental, prévention et valorisation des déchets, énergie, flux, etc. (Sensibilisation, formation, repérage, accompagnement)

		1 AN	2 ANS	3 ANS
1	Opérations collectives – Lancement d'opérations collectives sur les thèmes abordés	1 à 2 opérations collectives	1 à 2 opérations collectives	1 à 2 opérations collectives
2	Opérations collectives - Accompagnements des entreprises mobilisées dans les programmes (achats, approvisionnement, eco-innovation, déchets, énergie , flux matière) – Focus sur l'Agro alimentaire	4 entreprises	4 entreprises	4 entreprises

### VOLET FORMATION

Dans le cadre de son programme d'action, des formations à destination des entreprises, afin qu'elles se forment à toute pratique relevant de la transition écologique : éco-gestes, formations pour personnel...

		1 AN	2 ANS	3 ANS
1	Actions de formation (entreprise, dirigeant, salariés)			



## 2.3.2 INDICATEURS DE SUIVI SUR 3 ANS

1 AN

2 ANS

3 ANS

### VOLET CAPITALISATION

Capitaliser les informations sur les opérations collectives ou individuelles ayant fait l'objet d'une approche de développement durable.

1	Fiches opérations exemplaires	4 fiches op exemplaires	4 fiches op exemplaires	4 fiches op exemplaires
2	Base de données des opérations			
3	Annuaire des entreprises	Recensement	Suivi	Suivi
4	Evaluation des performances			

### RAPPORTS

13 mois

25 mois

37 mois

Afin de permettre à l'ADEME de suivre le déroulement de l'opération envisagée, le Bénéficiaire devra fournir les documents indiqués ci-après.

1	Synthèse rapports intermédiaires	-	-	X
2	Présentation des indicateurs de suivi listés précédemment	x	x	x
3	Le descriptif du déroulement de la mission et problèmes éventuellement rencontrés	x	x	x
4	Bilan des accompagnements des entreprises mobilisées dans les programmes	x	x	x
5	Pistes d'évolution du programme d'actions (actions types à reconduire, nouvelles actions à mener...).	-	-	x

# 3 PREMIER VOLET INFORMATION, SENSIBILISATION, COMMUNICATION

## 3.1 Actions d'animation et de sensibilisation organisées par CBW

### 3.1.1 4ÈME CONGRÈS DES CBW



*Ce 4ème congrès a eu pour principal objectif de promouvoir l'entrepreneuriat féminin pour dynamiser et favoriser un développement économique durable et inclusif. La présence et le soutien de l'ADEME à l'association CBW est capital pour accompagner activement les cheffes d'entreprise dans leur parcours vers la transition écologique.*



22 octobre 2022

**ORGANISATION - ACTION événementielle CBW**

AJACCIO  
PORTICCIO

### ATELIERS ÉCONOMIQUES

Tout au long de la journée, les échanges furent nombreux autour de la transition écologique, mais le sujet reste sensible car complexe et transversal. Comment en parler de façon utile et efficace ? Quels sont les bons exemples à mettre en avant ?

Congrès riche en échanges informels, il ressort qu'un accompagnement individuel semble le plus efficace car chaque entreprise rencontre des enjeux et des problématiques spécifiques.

Le tissu économique, essentiellement composé de très petites entreprises, pose la question de perspectives d'évolution en terme d'activité et d'embauche.

Les thématiques abordées sont intrinsèquement dépendantes du secteur d'activité des entreprises : Energies renouvelables citoyennes, Écoconduite, Dématérialisation des documents et solution locale, Eclairage et économie d'énergie, solutions photovoltaïques, Déchets du bâtiment, Approche RSE, Écogestes au sein d'une entreprise, Proposition d'ateliers.

Cinq ateliers ont intégré une ou plusieurs thématiques liées à la transition écologique :

- Valérie Garrau (Anthéa) - Etudes énergétiques, écoconception
- Elisabeth Rossi - Sutter (Solertia ingénierie) - Etudes énergétiques, écoconception
- Lauren Giudicelli (CCI de Corse) – Développement durable
- Virginie Bollini (Ademe) – Transition environnementale
- Laurence Culioli (CBW) – Transition écologique

### TROPHÉE DE LA BUSINESS WOMAN

Ce concours est ouvert à l'ensemble des entreprises de Corse (Corse du Sud et Haute Corse), toutes tailles et tous secteurs d'activité confondus, dirigées par des femmes. Elles doivent justifier d'un siège social ou d'un établissement dans les départements. Elles exercent l'activité sous forme de société (EURL, SARL, SA, SAS ou autres) ou en entreprise individuelle. Le but des trophées de l'entreprise 2022 est de récompenser les meilleures pratiques dans le thème considéré :

- Valorisation du savoir-faire et du patrimoine corse
- Impact environnemental et biodiversité
- Entreprise jeune et performante



Emmanuelle Reggeti  
Aghjola charcuterie



Shirley Bouche  
Cors'Wash



Célia Vepori Lucciardi  
A perla rara



Rapport du 4ème congrès



L'événement Trophée « Terres de Femmes – Terra di Donne » s'adresse à toutes celles qui participent à l'essor d'une transition respectueuse de l'environnement, prennent en compte la dimension transversale promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes, par leurs actions et accomplissements de développement durable au sein de l'entreprise.



08 mars 2023

**ORGANISATION – Action de communication CBW sur la Région Corse**

AJACCIO

### Déroulement

- 01 mars 2023 : clôture des dossiers
- 06 mars 2023 : jury
- 08 mars 2023 : remise des prix

### Choix de la catégorie

#### 01. S'engager pour une économie responsable

- Assurer l'accès aux produits et services durables
- Préserver les ressources naturelles et la biodiversité
- Réduire les déchets
- Communiquer de manière responsable
- Initiative solidaire
- Economie circulaire
- Eco-conception
- Consommation responsable et approvisionnement durable
- Acteur investi dans le territoire et engagé dans une démarche durable
- Solutions de mobilité douce

#### 02. Economie sociale et solidaire

- Garantir le bien-être et le respect des salariés
- Mesurer ou limiter l'impact carbone
- Favoriser l'impact social, sociétal et local
- Pratiques et méthodes qui favorisent la diversité
- Stratégies éthiques (économiques, sociales et eco-responsables)
- Management : gestion de projets d'innovation
- Bonnes pratiques inspirantes
- Projets de reprise d'entreprise ou entreprise sociale

#### 03. Transformation de modèles économiques

- Modèles économiques innovants
- Nouveaux modes de consommation
- Performance des communications
- Projets à impact positif et innovant
- Création de services à valeur ajoutée
- Projets collaboratifs

### 1er Trophée 2023 Terre de Femmes – Terra di Donne

JURY <b>12</b> Membres	PRIX <b>11418€</b> Lots	CANDIDATES <b>27</b> Entreprises
PRESSE <b>5</b> Médias	RÉGLEMENT <b>10</b> Trophées	RÉSEAUX <b>8012</b> Interactions



Rapport du 1<sup>er</sup> Trophée Terre de femmes- Terra di Donne

## 3.2 Actions d'accompagnement

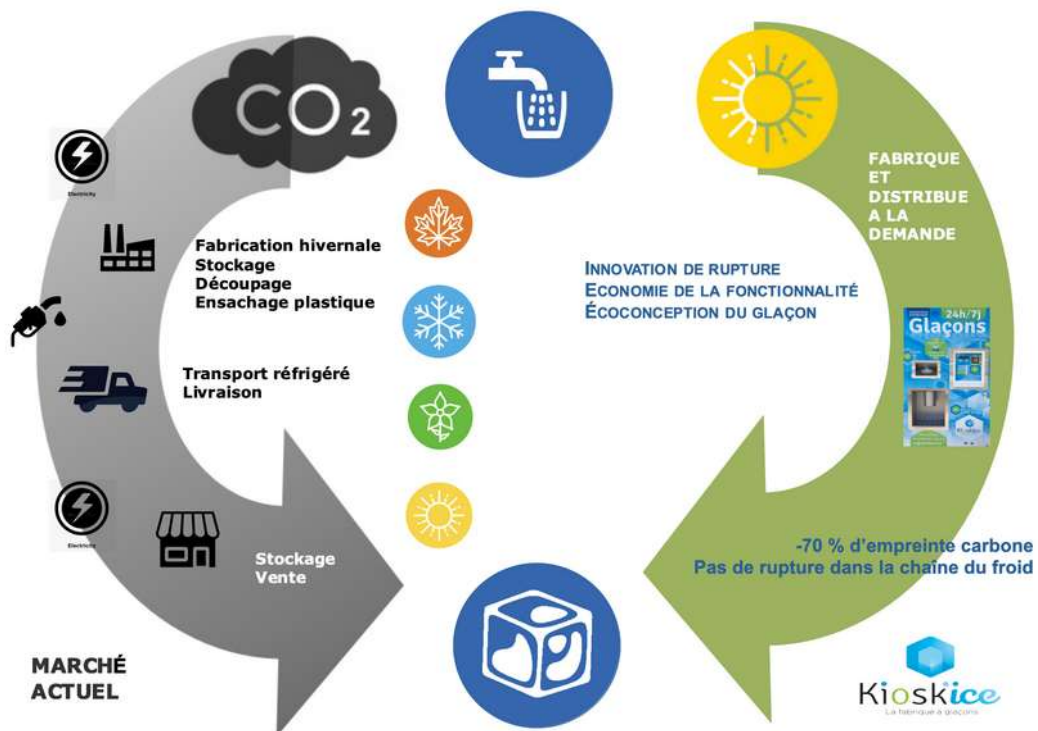
### 3.2.1 ACCOMPAGNEMENT CBW DES ENTREPRISES PILOTES



Conscientes des enjeux environnementaux majeurs de notre siècle, elles souhaitent transformer leur entreprise et leur activité par des actions concrètes. Nous les accompagnons dans leur démarche. Le diagnostic est la première phase.



#### KIOSK'ICE MICHELE ROSSI : FABRIQUE ET DISTRIBUTEUR DE GLAÇONS FRAIS



Une **INNOVATION DE RUPTURE** est une innovation souvent technologique portant sur un produit ou un service et qui finit par remplacer une technologie dominante sur un marché. Elle fait naître une nouvelle catégorie de produit ou service qui n'existait pas.

L'**ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ** peut se définir comme un système privilégiant l'usage plutôt que la vente d'un produit. Elle vise à développer des solutions intégrées de biens et services dans une perspective de développement durable. Ainsi, l'échange économique ne repose plus sur le transfert de propriété de biens, mais sur le consentement des usagers à payer une valeur d'usage.

L'**ÉCO-CONCEPTION** est une approche méthodique qui prend en considération les aspects environnementaux du processus de conception et développement dans le but de réduire les impacts environnementaux négatifs tout au long du cycle de vie d'un produit.

UN CONCEPT UNIQUE  
EN EUROPE

UN NOUVEAU SERVICE  
DE DISTRIBUTION DE GLAÇONS

-70 %  
D'EMPREINTE CARBONE



Rapport entreprise pilote



### AGRICULTURE DURABLE

L'agriculture durable vise notamment à réduire l'impact environnemental de l'agriculture. C'est une agriculture qui **protège la biodiversité, l'eau et les sols** qui lui sont nécessaires et qui les utilise mieux. Les systèmes agricoles durables émettent peu de gaz à effet de serre responsables du **réchauffement climatique**.

Il s'agit d'un système de production agricole qui vise à assurer une production pérenne en respectant les limites **écologiques, économiques et sociales** qui assurent la maintenance dans le temps de cette production.

### TRANSFORMATION DURABLE

La transformation durable désigne l'ensemble des changements économiques, sociaux et environnementaux nécessaires pour assurer un développement durable. C'est-à-dire, un développement qui répond aux besoins des générations actuelles **sans compromettre la capacité des générations futures** à répondre aux leurs.

La transformation durable est un **processus continu** qui implique une réflexion sur les actions à entreprendre, sur les politiques et les stratégies à mettre en place, et sur les changements de comportements à favoriser.

### ENTREPRISE CONTRIBUTIVE

Les entreprises contributives sont celles qui intègrent les enjeux de long terme dans leur stratégie autour de 3 leviers : Se resynchroniser au vivant, Changer sa raison d'être, Le modèle économique.

Une entreprise contributive va bien au-delà de la préservation du capital financier, elle doit aussi **maintenir son capital naturel** et son capital humain.

Elle adopte une approche **perma-circulaire**, intégrer du vivant dans le processus de conception pour mettre en place une économie de la fonctionnalité.



Rapport entreprise pilote

## HOBU : -CHLOE LUCCIANI - PRODUITS EN BAMBOU

PRODUITS COMPOSTABLES, LAVABLES & RÉUTILISABLES

La société HOBU commercialise des pailles en bambou lavables et réutilisables.

- **En 2021**, la société comptait à son actifs 360 prospects pour plus de 3 000 000 de pailles écoulées, la société a su faire évoluer sa gamme de pailles en fonction de la demande en direct de ses clients avec par exemple des modèles plus larges pour les boissons plus épaisses comme les jus ou des modèles plus courts pour les cocktails « short drink »
- **En 2022** ce chiffre n'a cessé d'augmenter avec plus de 510 clients et 6 000 000 de pailles commercialisées a travers l'île de beauté ainsi que dans l'hexagone.

## PROJET HOBU

*Luciani Chloé*

16 Février 2023

### TRAM DU PROJET

Création d'une unité de production de bio-plastiques éco-conçue en Corse.



« Ce projet concrétise la vision de HOBU pour notre île, une vision basée sur une éthique personnelle profonde et éprouvée au quotidien et sur un attachement profond a notre île : voir la Corse figurer une fois encore au rang des territoires précurseur en France et en Europe et participer a l'affirmation de sa volonté d'excellence écologique, avec la **création d'une nouvelle matière en plastique bio-sourcé créée a partir de déchets d'agro-ressources produites en abondance sur l'île \***, puis la création d'une usine de transformation de la matière a utiliser lors de la phase de production de pailles, produit phare de HOBU, mais aussi d'autres items tels que des couverts jetables, sac refermables ou encore tout autre produit pour la restauration à emporter comme des gobelets ou boites d'emballages et bien d'autres figurant dans la liste d'objets a usage unique bannit par la loi AGEC qui évolue au gré du marché et des modes de vies. »

## NINE CREATION – FRANCESCA BENVENUTTI - ITINERANS

### WOMEN'S SLOW FASHION

Allier le bien-être, le confort et l'élégance, c'est la raison d'être de Nine, la marque Corse crée par Francesca Benvenuti. La créatrice propose un vestiaire chic et décontracté , inscrit dans une démarche slow life, une mode qui enveloppe la femme grâce à ses matières douces et luxueuses, de la maille à la soie, des coupes intemporelles qui jouent la carte de l'ultra-féminité et de la séduction.











**DOSSIER SUIVI PAR CAROLINE TARTISANO SUBRA**



L'événement Trophée « Terres de Femmes – Terra di Donne » s'adresse à toutes celles qui participent à l'essor d'une transition respectueuse de l'environnement, prennent en compte la dimension transversale promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes, par leurs actions et accomplissements de développement durable au sein de l'entreprise.



Parmi les 27 entreprises candidates, nous avons accompagné à leur demande certaines d'entre elles dans la définition de leur projet, pour la catégorie postulée, afin de leur permettre d'identifier clairement les actions et les bonnes pratiques à mettre en avant.

LAUREATES 2023	OR	ARGENT	BRONZE
01. S'engager pour une économie responsable	 <p><b>EVELYNE TARABON</b> De Bulle &amp; d'èCorse (Cervione)</p>	 <p><b>EMILIE BOREL</b> Moulin Oltremonti (Linguizzetta)</p>	 <p><b>ANNA-LIVIA FANUCCHI</b> Grana Mora (Lumiu)</p>
02. Economie sociale et solidaire	 <p><b>SOUMEYA HAMDI</b> MA pause douce- heure (Occhiatana)</p>	 <p><b>CARINE BIDET</b> Racines de femmes (Cargese)</p>	 <p><b>CATHY COGNETTI</b> Ambulances Impériales (Ponte-Leccia)</p>
03. Transformation de modèles économiques	 <p><b>DIANA SALICETI</b> Orca, Agri-Cultura &amp; Cavalli (Serra-di-Ferro)</p>	 <p><b>MICHÈLE ROSSI</b> Kiosk'Ice (Ajaccio)</p>	 <p><b>SAVERIA GERONIMI</b> Germès Bijoux (Ajaccio)</p>
Trophée « Corsican Business Women »	 <p><b>SERENA ANDREANI</b> Delta-Lux (Ajaccio)</p>		



Prénom	Nom	Entreprise	Secteur d'activité	Titre de l'initiative	Dossier
<b>CANDIDATES CATEGORIE 01. S'engager pour une économie responsable</b>					
Anna-livia	FANUCCHI	GRANA MORA	Agriculture	Production d'huile végétale de pépins de raisins et figues de barbaries	<a href="#">Lire</a>
Anne-Laure	SIMPERE	LA MALLE D'ANNALIA	Mode/Bijoux	La métamorphose : une deuxième vie une deuxième chance	<a href="#">Lire</a>
Aurélie	AVIGNON	TESORI	Agriculture	Création de cosmétiques solides issus de la ferme en agriculture biologique	<a href="#">Lire</a>
Céline	GREVE	AJACCIO BIO	Alimentaire	Magasin alimentaire Bio et local	<a href="#">Lire</a>
Emilie	BOREL	SARL MOULIN OLTREMONTI	Agriculture	L'Olivier un Écosystème	<a href="#">Lire</a>
Evelyne	TARABON	DE BULLE ET D'ÉCORSE	Tourisme	De Bulle et d'éCorse : hébergement insolite eco responsable	<a href="#">Lire</a>
Flavie	FRATONI	HOSANE	Commerce	Hosane, les produits qui réinventent les codes de l'hygiène et allègent la charge mentale	<a href="#">Lire</a>
Flavie	GUERRINI	A GUERRINELLA	Agriculture	Agri' Cultura	<a href="#">Lire</a>
Julia	ANTONINI	CASA LEGNA (BICCALI)	Tourisme	Casa Legna, un hôtel écologique, engagé et respectueux de son environnement	<a href="#">Lire</a>
Laurence	MATTEI	SARL RHUM'ARRANGÉ RIE CORSE	Alimentaire	Eco-concevoir un produit local à forte valeur ajoutée et à moindre impact environnemental à partir d'un produit traditionnel exotique.	<a href="#">Lire</a>
Laurianne	CANAZZI	SARL SUROLEO LES ENFANTS DU MAQUIS	Mode/Habillement	Vestiaire pour la liberté de mouvement des enfants	<a href="#">Lire</a>
Marie-Josée	VINCENSINI	MARIE VINCENSINI	Mode/Habillement	Cœur di Donna, Bijoux et T-shirt	<a href="#">Lire</a>
Mégane	RUBIN	EIRL PÉPITE	Alimentaire	Initiative du 0 déchets au cœur de la vente à emporter	<a href="#">Lire</a>
Serena	ANDREANI	DELTA LUX	Commerce	Accompagnement complet de la conception d'un projet de rénovation et de modernisation des systèmes d'éclairage jusqu'à sa réalisation	<a href="#">Lire</a>
Shirley	BOUCHE	CORS'WASH	Commerce	Centre de lavage automobile nouvelle génération	<a href="#">Lire</a>
Vaiana	BAUE	VAIANA VOYAGES	Tourisme	Des séjours authentiques responsables	<a href="#">Lire</a>

CANDIDATES CATEGORIE 02. Economie sociale et solidaire					
Carine	BIDET	RACINES DE FEMMES	Mode/Habillement	Développer les qualifications en couture en Corse	<a href="#">Lire</a>
Cathy	COGNETTI	AMBULANCES IMPÉRIALES	Services	Favoriser l'impact social	<a href="#">Lire</a>
Liliane	LUCIANI	I-SERVICES	Services	Inclusion numérique	<a href="#">Lire</a>
Marine	ETTORI	CASABALMA (BALDINO)	Beauté/Soins	Favoriser l'impact social, sociétal et local	<a href="#">Lire</a>
Soumeya	HAMDI	MA PAUSE DOUCE-HEURE	Beauté/Soins	Accompagnement bien-être des publics fragilisés physiquement, psychologiquement et/ou socialement.	<a href="#">Lire</a>
Stella-Marina	PISTICCINI	SAS UNA DEA	Mode/Habillement	Una Dea, centre de valorisation de la femme	<a href="#">Lire</a>
CANDIDATES CATEGORIE 03. Transformation de modèles économiques					
Audrey	RABINEAU	CAPRA PARC	Agriculture	Création d'un élevage caprin avec transformation fromagère	<a href="#">Lire</a>
Diana	SALICETI	L'ORCA, AGRICULTURA & CAVALLI	Agriculture	L'Orca, Agri-Cultura & Cavalli, lieu agricole et nouveau visage du tourisme équestre	<a href="#">Lire</a>
Florence	JACQUES	LE SALON DU CEZANNE 2.0	Beauté/Soins	Salon de coiffure expérientiel	<a href="#">Lire</a>
Michèle	ROSSI	KISOK'ICE	Commerce	Innovation de rupture	<a href="#">Lire</a>
Saveria	GERONIMI	GERMÈS BIJOUX	Mode/Bijoux	Une fabrication de bijoux éthique et éco responsable	<a href="#">Lire</a>

### 3.3

## Actions d'animation et de sensibilisation organisés par nos partenaires

### 3.3.1

### ECHANGES AVEC NOS PARTENAIRES



Les rencontres avec nos différents partenaires permettent d'élargir le débat et d'intégrer des regards professionnels sur la transformation des modèles économiques.



Lors de cette année 2023, les membres des CBW ont participé ou relayé une douzaine d'évènements, autour de la transition écologique, organisés par nos partenaires. Au delà de la collecte d'information utile, il s'agit également d'échanger et de faire progresser l'argumentaire lié aux enjeux environnementaux.

LA DIFFUSION DE L'INFORMATION AUPRÈS DE NOS MEMBRES S'APPUIE SUR LES SUPPORTS NUMÉRIQUES DU SITE INTERNET, DES NEWSLETTERS AINSI QUE DES RÉSEAUX SOCIAUX.

### 3.3.2 ADEME

Les orientations stratégiques de l'ADEME en faveur des entreprises ont confirmé la nécessité de favoriser la prise en compte systémique des enjeux liés à l'énergie et l'environnement par les acteurs économiques. Actrice du développement durable, l'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'énergie et de protection de l'environnement. Elle intervient, de la recherche à la diffusion de l'information, dans les domaines suivants :

- gestion et prévention des déchets ;
- préservation des sols, traitement des sols pollués ;
- efficacité énergétique ;
- énergies renouvelables ;
- prévention et la lutte contre la pollution de l'air ;
- lutte contre les nuisances sonores.

#### 28/06/2023 : ATELIER PARTICIPATIF, NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES

	<i>Atelier participatif « Quels modèles économiques pour atteindre concrètement des objectifs environnementaux et sociaux ambitieux pour mon organisation et/ou mon territoire ? »</i>	
28 juin 2023	<b>PARTICIPATION CBW et RELAIS D'INFORMATION</b>	AJACCIO

Impulser un changement de regard sur les modèles économiques et les dynamiques de coopérations actuels pour :

- Faire émerger des pistes d'actions et des solutions pour répondre aux enjeux prioritaires des différents acteurs impliqués (publics, privés, réseaux, ....)
- Montrer ce que l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération pourrait apporter pour répondre aux enjeux locaux de transition écologique
- Impulser des initiatives
- Identifier des thématiques fédératrices et des coopérations efficaces pour la suite
- Activer une dynamique locale durable : Créer une dynamique de groupe pour impulser une dynamique locale
- Sensibiliser et initier à l'EFC les acteurs économiques et publics du territoire
- Faire monter en compétences le territoire sur l'EFC

Modalités : Programme d'actions proposé et animé en 4 phases par la coopérative d'intérêt collectif ImmaTerra. De septembre 2022 à décembre 2023

- Lancement d'une dynamique autour de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération en Corse  
lundi 26 juin sur Bastia & mercredi 28 juin sur Ajaccio
- Exploration-action 1/2 « Esquissez son nouveau modèle économique » :  
mardi 19 septembre sur Ajaccio & jeudi 22 septembre sur Bastia
- Exploration-action 2/2 « Esquissez des pistes de bifurcation de modèles économiques en réalisant un design de coopérations potentielles » & Formalisation une feuille de route pour chacun des acteurs économiques » :  
mardi 3 octobre Ajaccio et jeudi 6 octobre sur Bastia





Rapport atelier Bastia



Rapport atelier Ajaccio

#### 02 AU 07/04/2023 : RÉSIDENCE D'ACCÉLÉRATION TRANSITION ÉCOLOGIQUE

	<i>Produit ou un service innovant répondant aux enjeux écologiques, faire évoluer son modèle économique actuel ? Résidence d'accélération exclusive proposée par émaho en partenariat avec l'Ademe et la M3E et soutenue par la CCI de Corse, Mojo et La Poste.</i>	
02 avril 2023	<b>RELAIS D'INFORMATION CBW</b>	AJACCIO

### 3.3.3 ARACT

L'ANACT, ARACT en région, a pour vocation d'améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles.

Elle conçoit et diffuse, à destination des salariés, de leurs représentants et des directions — mais aussi de tous les acteurs qui les accompagnent — des méthodes et outils dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail et performance.

#### 19/06/2023 : ATELIER « TRANSITIONS ET TRAVAIL : ON EN PARLE ? »



*Les transitions en cours, Écologique, numérique, sociétales, ont un impact sur le travail. L'Aract Corse en partenariat avec Kedge Business School – Campus Bastia vous proposent une table ronde pour venir débattre autour de ces sujets.*



19 juin 2023

**PARTICIPATION CBW et RELAIS D'INFORMATION**

BORGO

#### **Les transitions en cours, Écologique, numérique, sociétales, ont un impact sur le travail.**

- Comment soutenir la capacité des entreprises à mener les transformations qu'exigent les transitions en cours ?
- Comment s'assurer que ces transformations, non seulement ne dégraderont pas la santé mais seront également favorables au développement des femmes et des hommes au travail ?
- Quelles évolutions des modalités de dialogue pour que ces transitions soient « justes » ?
- Quel rôle en particulier pour le dialogue social ?

#### ANI AVRIL 2023 – ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AU DIALOGUE SOCIAL

En France, la loi climat et résilience de 2021 prévoit que les CSE soient désormais informés et consultés sur les questions relatives aux stratégies et pratiques environnementales de l'entreprise. C'est une manière de faire en sorte que les questions écologiques au travail ne soient pas seulement une affaire de responsabilité et de comportements individuels (écogestes), mais qu'il s'agisse d'une responsabilité collective, partagée, dans la façon d'organiser et de réaliser le travail, mais aussi de prévenir les risques et de protéger les travailleurs et les écosystèmes face aux transformations en cours.

Ainsi, face aux enjeux des transitions à venir, les partenaires sociaux ont déposé le 11 avril 2023, un texte préparatoire à la signature d'un [accord national interprofessionnel \(ANI\)](#) relatif à la transition écologique et au dialogue social.

Dans le cadre de l'ANI, les principales préoccupations de l'Aract sont portées sur les sujets suivants :

- Raisonner l'**articulation et l'équilibre** des éléments constitutifs d'une transition écologique (environnementaux, sociaux et économiques) au sein d'une entreprise ;
- Qu'est-il possible de faire au sein d'une organisation pour **limiter la pollution** et s'orienter vers une transition écologique réussie (limitant les impacts sur l'organisation) ?
- Comment s'organiser et anticiper les **impacts sur l'organisation et le management**, en mobilisant le dialogue social et professionnel ? ;
- Comment cette stratégie ne dégrade pas les conditions de travail des salariés, voire soutien une **qualité de vie et de bonnes conditions de travail** ?

### 3.3.4 COLLECTIVITÉ DE CORSE

La loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 comporte plusieurs dispositions relatives à la Corse (art. 30 et s. de la loi NOTRe) :

- désormais elle n'est plus qualifiée de "collectivité territoriale", mais de "collectivité de Corse" ;
- elle est, à compter du 1er janvier 2018, une collectivité à statut particulier au sens de l'article 72 de la Constitution, en lieu et place de la CTC et des départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.

Elle s'administre librement, dans les conditions fixées par la loi et par l'ensemble des autres dispositions législatives non contraires relatives aux départements et aux régions.


En outre, compte tenu de sa création, la loi procède à la définition des règles de fonctionnement des institutions la collectivité.

#### 21/06/2023 : PARTENARIAT CDC-INNOV'ALLIANCE

	<i>Dans le cadre du nouveau partenariat avec le pôle de compétitivité Innov'Alliance, la Collectivité de Corse a organisé une journée de rencontre, le 21 juin 2023 à San Giuliano à 9h30 dans les locaux de l'Inrae</i>	
21 juin 2023	<b>PARTICIPATION CBW et RELAIS D'INFORMATION</b>	SAN GIULANO

Innov'Alliance est le pôle de compétitivité leader sur la thématique Alimentation Bien-être et Naturalité, avec un positionnement unique sur 4 filières industrielles : Alimentation, Cosmétique, Ingrédients santé et Compléments alimentaires, Parfums et arômes sur toute la chaîne de valeur, de la production agricole à la transformation des produits.

#### 04/10/2022 : SÉMINAIRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

	<i>Afin de renforcer l'engagement de la Collectivité de Corse en faveur de la transition vers une économie circulaire, l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) a sollicité l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) pour organiser un séminaire autour de l'économie circulaire rassemblant élus des collectivités territoriales, acteurs économiques, institutionnels et associatifs.</i>	
04 octobre 2022	<b>PARTICIPATION CBW et RELAIS D'INFORMATION</b>	BASTIA

Ce séminaire sera l'occasion de rappeler les grands enjeux de l'économie circulaire au niveau local, national et européen, et aura pour objectif de fédérer tous les acteurs du territoire autour de thématiques partagées (optimisation des flux économiques, valorisation de certains flux de déchets, activités touristiques, création de synergies entre les acteurs locaux etc.), afin de faire émerger des projets opérationnels à l'issue du séminaire.

#### Thématiques abordées :

- Fonds tourisme durable
- Fonds vert
- Circuits courts CRESCE
- Écolabel
- Bâtiment & RE2020 & Label 2EC
- Ambassadeur de tri, recycleries en Corse & Compostage
- Schéma Régional Biomasse
- Cerema

### 3.3.5 KEDGE BUSINESS SCHOOL

KEDGE Business School est une école de commerce française créée à la suite de la fusion de Bordeaux école de management (ex-ESC Bordeaux) et d'Euromed Management (ex-ESC Marseille) en 2013.

Elle est présente sur quatre campus en France (Paris, Bordeaux, Marseille et Toulon), deux en Chine (Shanghai et Suzhou), deux en Afrique (Dakar, Abidjan) et trois campus associés (Avignon, Bastia, Bayonne). L'établissement propose plusieurs types de formations allant de Bac + 3 à Bac +5/6 dans le domaine du management.

#### 07/12/2022 - LES RENDEZ-VOUS DU CLIMAT



*Ce mercredi 7 décembre, Kedge Business School Bastia a organisé « Les Rendez-Vous du Climat », déclinaison des Rendez-vous du Campus sur la thématique des enjeux climatiques. Cette manifestation avait pour but de sensibiliser les étudiants aux enjeux du changement climatique et de mobiliser les entreprises autour des bonnes pratiques à adopter pour réduire leur impact environnemental.*



07 décembre 2022

**PARTICIPATION CBW et RELAIS D'INFORMATION**

BORGO

#### Thématiques abordées :

- Legacy – Yann Arthus Bertrand
- Développement Durable – Théorie du Donut
- Limites planétaires
- Economie de la fonctionnalité, circulaire, collaborative, locale, inclusive
- Qualité
- RSE

### 3.3.6 UNIVERSITÉ DE CORSE

Pluridisciplinaire et ancrée dans son territoire, l'Université de Corse Pasquale Paoli propose plus de 100 diplômes du niveau bac au doctorat.

#### 07/07/2023 : POLE PÉPITE CORSE



L'édition 2023 du Prix Pépité est lancée. Initié par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Prix Pépité est un dispositif de soutien aux projets de création d'entreprise innovante et créative, portés par les étudiants et les jeunes diplômés titulaires du statut d'étudiant-entrepreneur.



07 juillet 2023

**MEMBRE DU JURY et RELAIS D'INFORMATION CBW**

CORTE

Dans le cadre de la 10e édition du Prix, chaque Pôle Pépité doit sélectionner 4 lauréats territoriaux et parmi eux retenir 2 lauréats nationaux. Les deux lauréats nationaux seront répartis en deux catégories :

- un grand prix Pépité France ;
- un prix spécial du jury dédié à la Transition écologique.

Jury territorial : Vendredi 07 juillet 2023 à Corte

Jury national : Jeudi 5 octobre 2023 dans le cadre de BIG – Paris

#### 24/11/2022 : MATÉRIAUX INNOVANTS ET ÉCO-RESPONSABLES



Sur les plans énergétique, environnemental, socio-économique, tant dans le domaine du design que de la construction, il est urgent de se pencher sur les matériaux innovants, bio et géo-sourcés ou issus de déchets. En particulier en Corse, où il convient de consolider les perspectives.



24 novembre 2022

**RELAIS D'INFORMATION**

CORTE

#### 10/11/2022 : ENERGIE & INSULARITÉ



Dans le cadre de ses Scontri di i Territorii, la chaire Mutations et Innovations Territoriales organise, en partenariat avec l'Agence de Développement Economique de la Corse, a organisé une journée dédiée à l'énergie en milieu insulaire. A l'heure où la hausse anticipée des prix de l'énergie affole la société, il apparaît pertinent de s'interroger sur les conditions de production, de distribution et de consommation de l'énergie sur le territoire corse.



10 novembre 2022

**PARTICIPATION CBW et RELAIS D'INFORMATION**

CORTE

#### Thématiques abordées :

- OREGES : L'électricité en Corse
- EDF : Transition énergétique
- CDC: Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
- AUE : Energia Nostra ou l'énergie citoyennes
- LES ILES DU PONANT : Un exemple de transitions
- NEGAWATT : Sobriété énergétique
- ADEME : Efficacité énergétique
- MAPE TECH : Hydromaréthermie
- SEPSOL : La batterie hydraulique
- CORSTYRENE : Station hydrogène
- RESEAU SATT : Recherche & Développement
- PAOLI TECH : formation d'ingénieurs en énergie



27/04/2023 : L'ODYSSÉE DES POSSIBLES

*En allant à la rencontre des habitants des îles – notamment des femmes – qui portent des solutions durables et innovantes, l'équipage a fait le lien entre les solutions abordées en mer et les solutions déjà existantes pour contribuer à la résilience de nos littoraux.*



Avril 2023

**RELAIS D'INFORMATION**

CORSE

28/11/2022 : LES ATELIERS DU TOURISME DURABLE

*La première édition de ces Ateliers avait pour ambition de poser la problématique du tourisme, alors que celle qui a eu lieu le lundi 28 novembre a eu comme objectif d'approfondir la réflexion autour de quatre problématiques : L'hébergement non professionnel, le rôle des réseaux sociaux, L'innovation, La formation.*



28 novembre 2022

**PARTICIPATION CBW et RELAIS D'INFORMATION**PORTO  
VECCHIO16/03/2023 : LES PREMIERES SUD

*Les Premières Sud, incubateur dédié à la réussite des femmes créatrices d'entreprises, a inauguré le 16 mars prochain un programme d'accompagnement de dix mois pour huit candidates insulaires en lancement d'activité, afin d'en assurer la pérennité et le rendement.*



16 mars 2023

**PARTICIPATION et RELAIS D'INFORMATION**

AJACCIO

## 3.4 Actions de communication

### 3.4.1 SUPPORTS DE COMMUNICATION

Essentiellement des supports de communication numérique:

- Sites Web & Formulaires de contact
- Réseaux sociaux : Facebook, Instagram, LinkedIn, YouTube
- Solution E-mailing (Mail et SMS)
- Newsletters



### 3.4.2 LES SITES INTERNET



*Véritable outil structurant, ce site internet dédié permet de mettre en avant l'actualité, les actions et les enjeux liés à la transition écologique.*

*A destination des membres, des partenaires, du grand public, ce site concourt également à une communication simple et efficace.*



Site officiel des CBW : <https://www.corsican-business-women.eu/>  
Site CBW Transition Ecologique : [www.corsicanbusinesswomen.com](http://www.corsicanbusinesswomen.com)

### 3.4.3 RÉPONDRE AUX INTERROGATIONS

Gaz à effet de serre, microparticule, ESS, greenwashing : le vocabulaire lié à l'environnement et au développement durable est souvent technique et spécifique. Voici quelques définitions pour nous aider à y voir plus clair :

#### FAQ : FOIRE AUX QUESTIONS



*Classées par grandes thématiques, retrouvez les questions les plus fréquemment posées sur la transition écologique et l'adaptation économique.*



Posées via le formulaire de contact du site ou par mail directement :

- Qu'en est-il des notations alimentaires ?
- Quelles différences entre empreinte carbone et émission de CO2 ?
- Quelles différences entre norme, label et certification ?
- Qu'est ce que le RSE ?

## LEXIQUE



*La terminologie de l'environnement et de la transition écologique en vulgarisation scientifique.*



La terminologie de l'environnement et de la transition écologique en vulgarisation scientifique.

### 3.4.4 NEWSLETTERS



*Pour mieux communiquer avec nos membres et nos partenaires, nous avons mis en place une solution de e-mailing, nous permettant de faire des campagnes mail et SMS.*



3 newsletters ont été publiées :

#### FÉVRIER 2023

- **Actualités MEMBRES** : Entreprises pilotes
- **Actualités CBW** : Trophée TERRE DE FEMMES-TERRA DI DONNE, Convention ADEME-CBW
- **Actualités TRANSITION ECOLOGIQUE** : Formations ECOCONCEPTION & NUMERIQUE RESPONSABLE
- **Actualités PARTENAIRES** : DREETS Egalité Homme-Femme,,,

#### MAI 2023

- **Actualités MEMBRES** : Nouvelles adhérentes CBW
- **Actualités CBW** : Lauréates du trophée 2023 TERRE DE FEMMES-TERRA DI DONNE
- **Actualités TRANSITION ECOLOGIQUE** : Eco-conception, Eco-communication, Economie de la fonctionnalité
- **Actualités PARTENAIRES** : ADEME Filière Bois, Financements ADEME

#### JUILLET 2023

- **Actualités MEMBRES** : Nos adhérentes par secteur d'activité
- **Actualités CBW** : Les rencontres du mois de juin (ARACT-ADEME-CDC)
- **Actualités TRANSITION ECOLOGIQUE** : Economie de la fonctionnalité et de la coopération, Écoconduite
- **Actualités PARTENAIRES** : DREETS Agriculture biologique, Aide tremplin, Fonds tourisme durable, Entreprises engagées pour une société inclusive et un monde durable, Nation France Verte, Commerces en milieu rural

SYNTHESE DES TROIS CAMPAGNES

Campagnes	Nombre de participations
Campagne 1 - Nov 2022 - Enquête approche durable	8 (11%)
Campagne 2- Mai 2023 - Réseaux sociaux	31 (42%)
Campagne 3 -juillet 2023 Validation Données Entreprises sur le site Web	26 (35%)
<b>66 % des Entreprises ont participé à au moins une des trois campagnes</b>	

CAMPAGNE 1 - NOV 2022 - ENQUÊTE APPROCHE DURABLE

Campagne lancée en novembre 2022



Bonjour chère membre Corsican Business Women,  
 La transition écologique vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.  
 Cette transition écologique peut avoir de nombreux avantages sur l'engagement collaborateur, votre image de marque, la satisfaction de votre clientèle, et bien évidemment, sur l'environnement.



Transition écologique	Ressenti	Taux d'implication
Enquête de décembre 2022	Nombre d'entreprises ayant répondu	8
Sur un échelle de 0 (pas du tout) à 4 (très impliquée) :	Êtes-vous sensibilisée aux grands enjeux environnementaux ?	81,25%
	Êtes-vous déjà engagée dans une démarche durable	62,50%

Attentes des entreprises	Thématiques	Taux d'implication
Sur un échelle de 0 (pas du tout) à 4 (très impliquée) : En ce qui concerne la transition écologique, souhaiteriez-vous ?	Être sensibilisée	68,75%
	Être Informée	87,50%
	Être accompagnée	68,75%
Sur un échelle de 0 (pas du tout) à 4 (très impliquée) : Souhaiteriez-vous participer et vous inscrire ?	À des ateliers	84,38%
	À des animations	56,25%
	À des formations	87,50%
	À des actions collectives	75,00%



Rapport du questionnaire Transition Ecologique

## CAMPAGNE 2 - MAI 2023 - RÉSEAUX SOCIAUX

Afin de mettre en avant nos membres, nous avons conduit une campagne sur le réseau social Facebook en partageant le secteur d'activité et en taguant les entreprises concernées

### SUPPRT DE COMM : RESEAUX SOCIAUX

La réaction des entreprises :

- ➔ Like (ayant réagit à la publication) : 42 %
- ➔ Non tagable (sans compte FB ou avec un simple profil sans page pro): 22 %
- ➔ Sans retour : 36 %



### Etalement de la campagne : Parution des différents posts

Catégorie	CBW	Pilote	Volontaire	Total	Date de parution FB
ACT AGROALIMENTAIRE	3	1	8	12	29/05/23
ACT ART/DESIGN	3		2	5	05/06/23
ACT BATIMENT/IMMOBILIER	4		2	6	05/06/23
ACT COMM/MARKETING/MEDIAS	10		2	12	23/06/23
ACT COMMERCE	2	2		4	06/06/23
ACT ENVIRONNEMENT			1	1	10/05/23
ACT MODE/BIJOUX	2		4	6	09/05/23
ACT SANTE/BIEN-ETRE	10		1	11	14/06/23
ACT SERVICES ENTREPRISES	11		3	14	30/06/23
ACT TOURISME	2		1	3	07/06/23
<b>Total Résultat</b>	<b>47</b>	<b>3</b>	<b>24</b>	<b>74</b>	<b>10 articles</b>

### Réaction des entreprises suite à la publication du post

Catégorie	Like	Non tagable	Sans retour	Total Résultat
ACT AGROALIMENTAIRE	8	1	3	12
ACT ART/DESIGN	2	1	2	5
ACT BATIMENT/IMMOBILIER	3	1	3	7
ACT COMM/MARKETING/MEDIAS	4	5	3	12
ACT COMMERCE	3	1		4
ACT ENVIRONNEMENT		1		1
ACT MODE/BIJOUX	2	1	3	6
ACT SANTE/BIEN-ETRE	5	1	5	11
ACT SERVICES ENTREPRISES	4	3	6	13
ACT TOURISME		1	2	3
<b>Total Résultat</b>	<b>31</b>	<b>16</b>	<b>27</b>	<b>74</b>

## CAMPAGNE 3 - JUILLET 2023 VALIDATION FICHE

Conformément au RGPD, nous avons sollicité nos membres afin qu'elles puissent valider, modifier ou supprimer les informations les concernant sur le site Web CBW TE.

### SUPPORT DE COMMUNICATION : E-MAILING

La réaction des entreprises :

- ➡ Demande de modification: 12 %
- ➡ Validation: 23 %
- ➡ Sans retour : 65 %

The screenshot shows a web form titled "Validation des informations vous concernant sur le site www.corsicanbusinesswomen.com". At the top, there are three logos: the CBW logo, a circular logo with "CBW" and "TRANSITION ÉCOLOGIQUE", and another CBW logo with "CORSIKAN BUSINESS WOMEN" and "TRANSITION ÉCOLOGIQUE". Below the logos, the title "Validation des informations vous concernant sur le site www.corsicanbusinesswomen.com" is displayed. Underneath, there are three radio button options for "Vous souhaitez :":  
-  Valider l'ensemble des informations de la fiche  
-  Etre contactée pour modifier, compléter ou supprimer des informations  
-  Etre contactée pour approfondir votre description environnementale  
Below the options, there are input fields for "Nom" (containing "Votre nom") and "Prénom" (containing "Votre prénom"). Below these is an "Adresse email" field containing "lorem@ipsum.com". At the bottom of the form is an "Envoyer" button. At the very bottom of the page, there is a small footer: "CBW - Transition Ecologique - www.corsicanbusinesswomen.com".

Catégorie	Modif	Sans retour	Valide	Total Résultat
ACT AGROALIMENTAIRE	1	8	3	12
ACT ART/DESIGN	2	2	1	5
ACT BATIMENT/IMMOBILIER		4	3	7
ACT COMM/MARKETING/MEDIAS	2	8	2	12
ACT COMMERCE		3	1	4
ACT ENVIRONNEMENT		1		1
ACT MODE/BIJOUX	1	4	1	6
ACT SANTE/BIEN-ETRE	2	6	3	11
ACT SERVICES ENTREPRISES	1	9	3	13
ACT TOURISME		3		3
<b>Total Résultat</b>	<b>9</b>	<b>48</b>	<b>17</b>	<b>74</b>

## 3.5 Réseaux sociaux

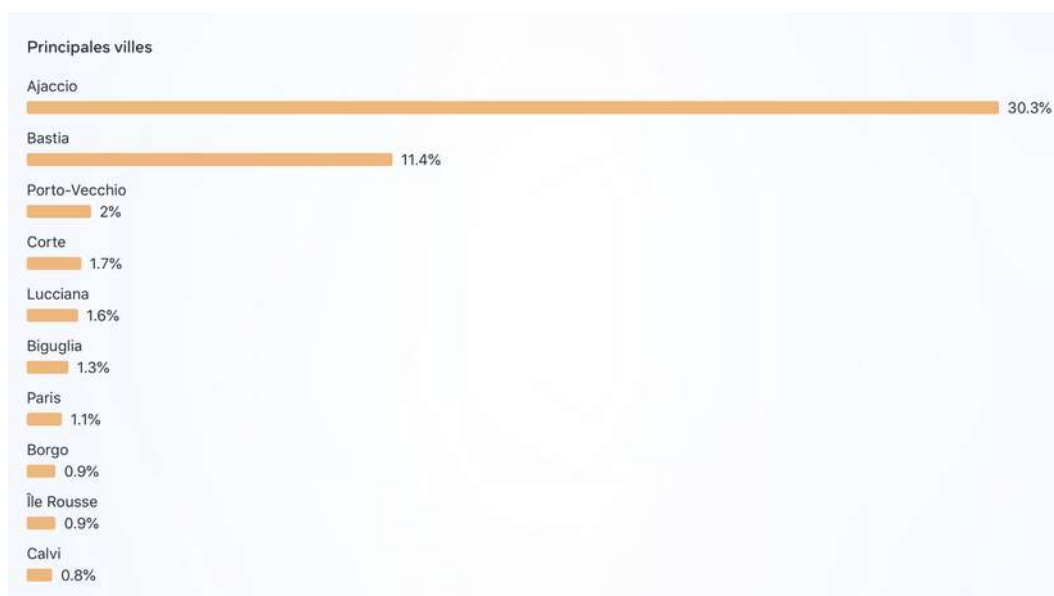
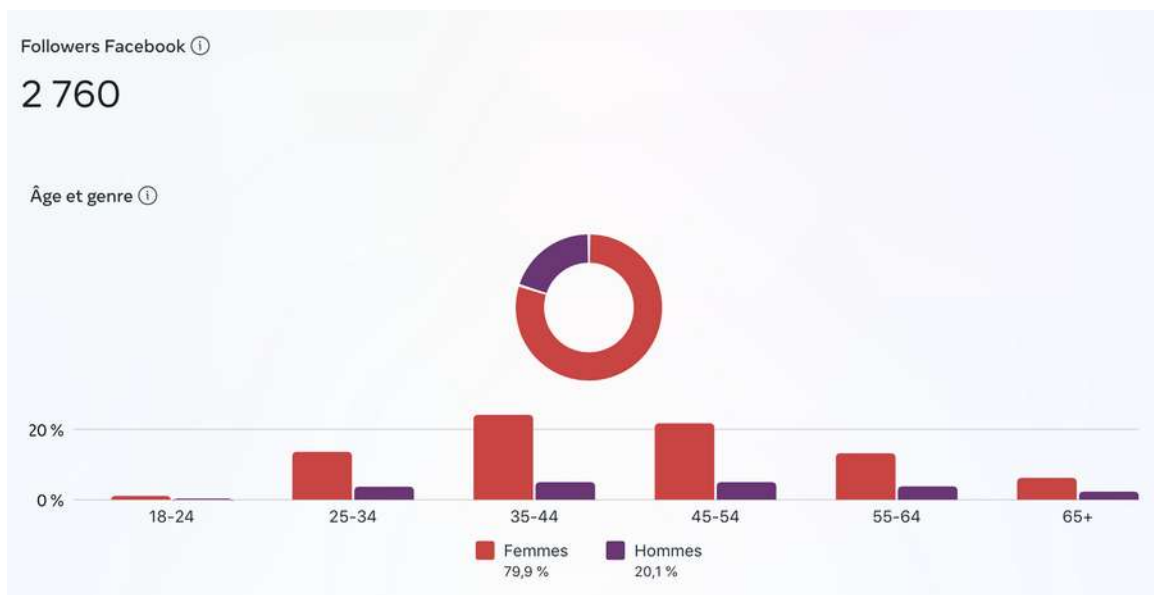
Support : Facebook

Observation : Statistiques de fréquentation sur Facebook du 01/09/2022 au 22/09/2023

Notre audience est essentiellement féminine et en activité. Elle est localisée à 40 % dans les deux principales villes de Corse.

Nous observons avec satisfaction un pic d'audience lors des deux événements que nous avons organisé : Congrès d'octobre 2022 et Trophée Terre de Femmes- Terra di Donne de Mars 2023.

### 3.5.1 AUDIENCE

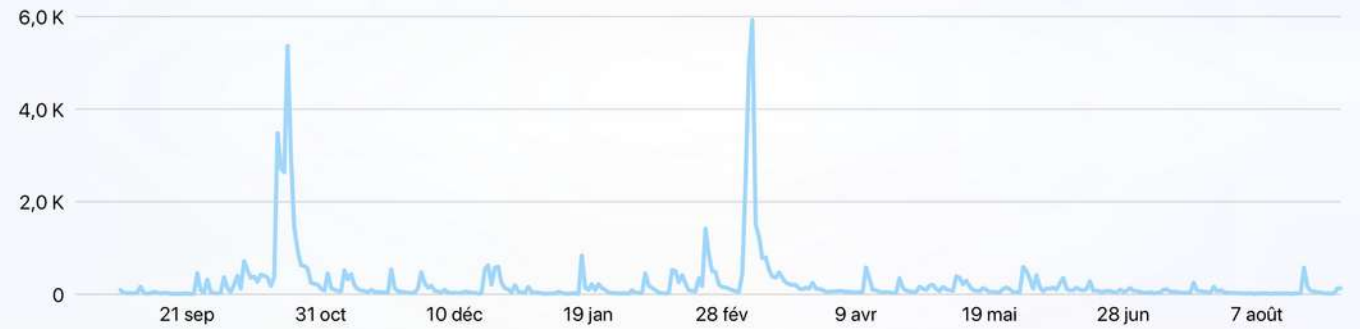


## Couverture

Exporter

Couverture Facebook ⓘ

34 993 ↑ 123,6

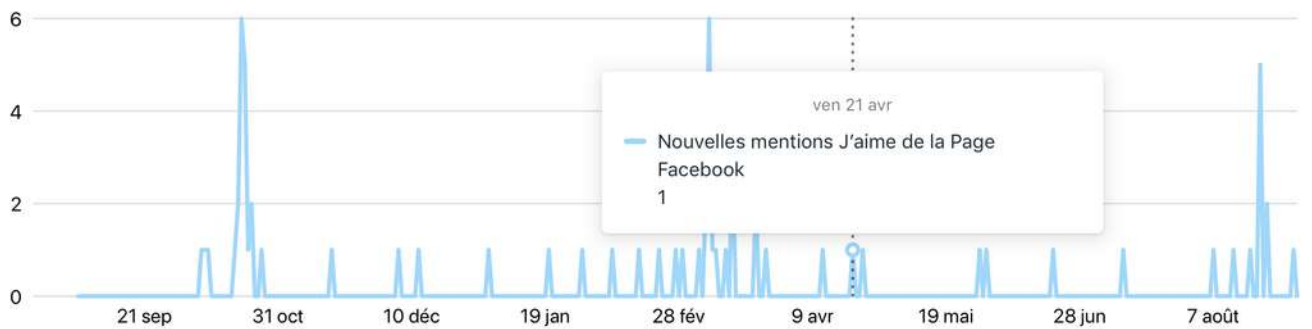


## Nouveaux followers et J'aime

Exporter

Nouvelles mentions J'aime de la Page Facebook ⓘ

67 ↑ 116,1

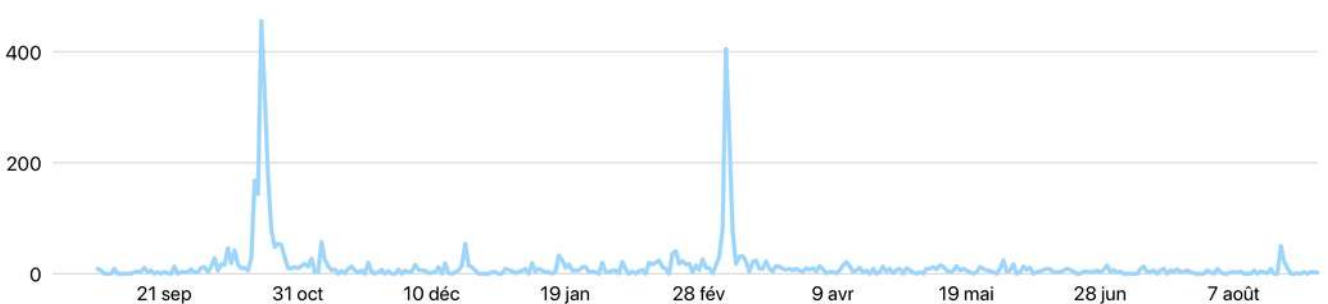


## Visites de la Page et du profil

Exporter

Visites de la Page ou du profil Facebook ⓘ

5 049 ↑ 336





### 3.5.3 COMPARAISON

Followers Facebook ⓘ

2,8 K

Au-dessus des autres

Généralement : 685

Nouveaux followers Facebook ⓘ

7

Au-dessus des autres

Généralement : 3

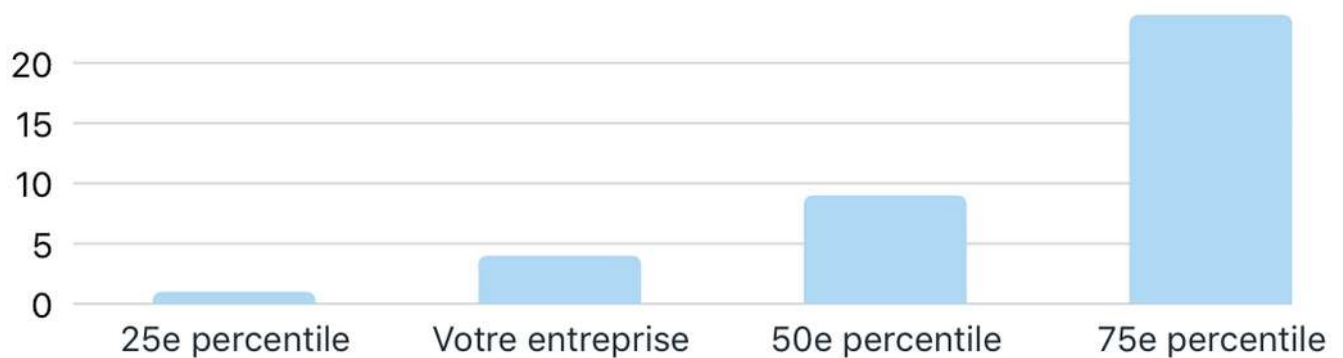
Interactions avec le contenu ⓘ

48

Semblable aux autres

Généralement : 30

### La fréquence des publications de votre entreprise, comparée à celle des autres entreprises dans cette catégorie



# **4 SECOND VOLET ANIMATION D' ACTIONS COLLECTIVES**

## 4.1.1 CONVENTIONNEMENT ARACT POUR UNE ACCOMPAGNEMENT RSE DES ENTREPRISES CBW

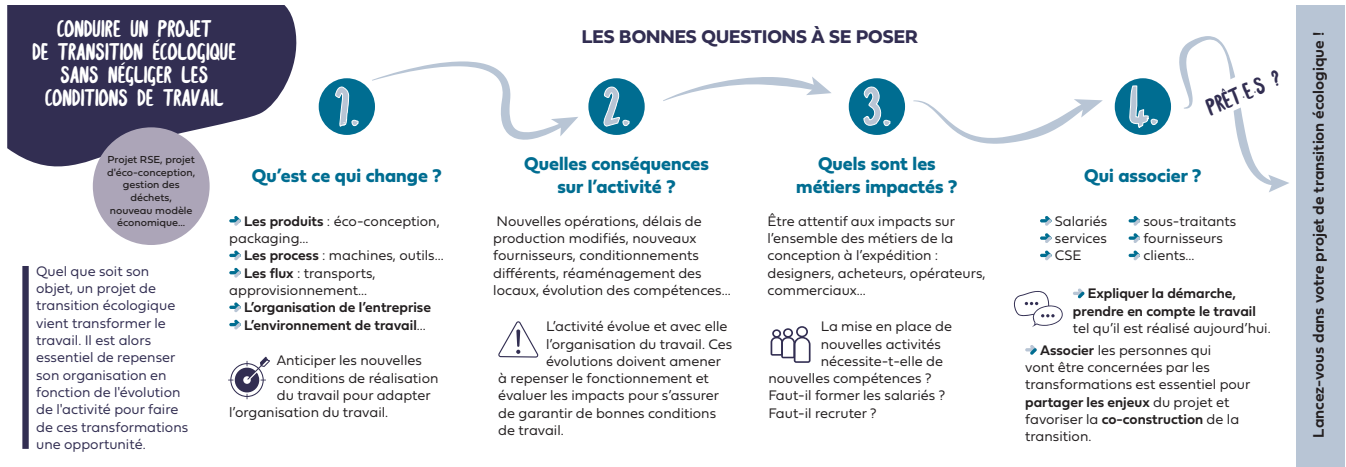


La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) également appelée responsabilité sociale des entreprises est définie par la commission européenne comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes.



### Dates clés :

- Décembre 2022 : première rencontre ARACT-CBW (Pour CBW : Mmes ARTILY, CALORE, CULIOLI ; pour ARACT : Mr MORTINI et Mme CONSTANTINI)
- Avril 2023 : Accord National Interprofessionnel relatif à la transition écologique et au dialogue social
- Avril 2023 : Proposition d'intervention ARACT auprès des entreprises adhérentes CBW sur le sujet du RSE
- Juin 2023 : Participation CBW à l'atelier ARACT « Transitions et travail : on en parle ? »
- Septembre 2023 : Rédaction d'un courrier d'appel à volontariat
- Septembre 2023 : Réalisation d'un visuel de communication



## 4.2 Propositions d'opérations 2024

### 4.2.1 STAGE D'ÉCOCONDUITE

Proposition CBW : Elisabeth ROSSI SUTTER



*L'éco-conduite est un comportement de conduite citoyenne permettant de réduire sa consommation de carburant, de limiter l'émission de gaz à effet de serre, responsable du réchauffement climatique, et de diminuer le risque d'accident.*



### 4.2.2 CONSIGNES VERRE ET PLASTIQUE

Proposition CBW : Brigitte ARTILY

#### [La France veut rattraper son retard sur la consigne du verre et du plastique](#)

Le gouvernement a annoncé le retour de la consigne pour les bouteilles en verre en France d'ici à 2025. Les ONG s'en félicitent, mais attendent de nouvelles initiatives, notamment pour atteindre les objectifs européens en matière de recyclage du plastique.

Jeudi (22 juin 2023), la secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Bérangère Couillard, a annoncé que la reprise des bouteilles et des pots en verre deviendra bientôt obligatoire dans les supermarchés.

« L'idée est de mettre en place un cadre juridique d'ici à la fin de l'année et de lancer des expérimentations, avant de généraliser le réseau d'ici à deux ans », a-t-elle déclaré.

L'annonce entre dans le cadre de la loi française sur l'économie circulaire (AGEC), adoptée en 2020 et qui prévoyait un débat cette année sur la mise en place de dispositifs de consigne pour le recyclage ou le réemploi des emballages.

Dès lors, une expérimentation sera mise en place cette année pour assurer un taux de réemploi de 10 % minimum pour les emballages en verre d'ici à 2027, a annoncé la secrétaire d'État.

Ces mesures entrent aussi dans le cadre de la directive européenne sur les déchets qui vise, notamment, à atteindre un taux de 75 % de recyclage pour le verre en 2030.

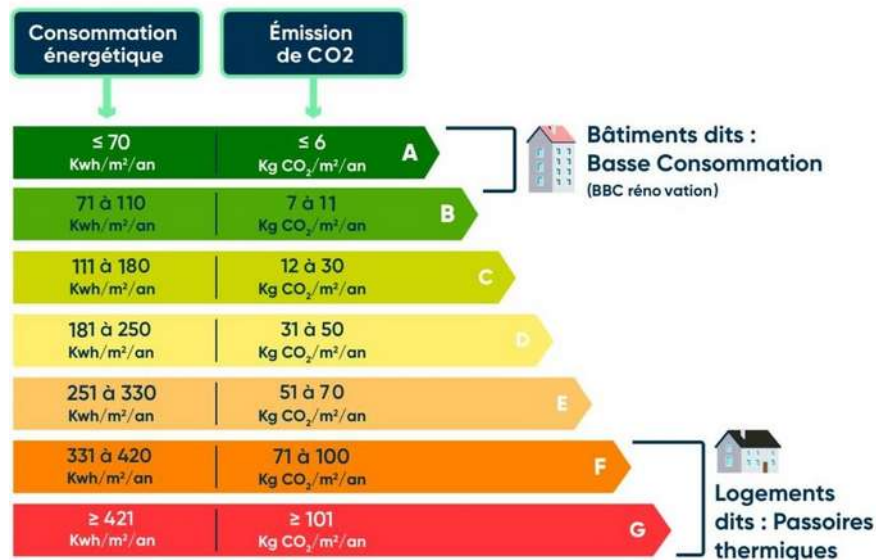
#### [La consigne du verre va faire son retour en France](#)

Retourner son pot en verre de pâte à tartiner pour qu'il soit de nouveau rempli ? La France va mettre en place d'ici deux ans une consigne sur les emballages en verre en lançant d'abord des expérimentations avec des hypermarchés volontaires, a annoncé jeudi la secrétaire d'État à l'Écologie, Bérangère Couillard. La «mère des batailles, c'est de baisser la production de plastique» a dit Bérangère Couillard lors d'un point presse téléphonique, en annonçant «le retour de la consigne de verre» en France pour les bouteilles et pots, avec l'objectif de sortir des emballages plastiques à usage unique en 2040.

## 4.2.3 ISOLATION DES BÂTIMENTS

Proposition CBW : Elisabeth ROSSI SUTTER

### DPE - DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE



Une nouvelle version du DPE est entrée en vigueur en juillet 2021. Son mode de calcul a été revu en profondeur pour qu'il soit à la fois plus fiable, plus proche de la réalité et plus lisible. Ce bilan énergétique revêt aujourd'hui un rôle majeur. En effet, les mauvaises classes (E, F, G) deviennent progressivement interdites à la location ! Pour éviter cette sanction qui démarre en 2025 pour la lettre G, mieux vaut prendre les devants en rénovant les logements énergivores, aussi appelés « passoires thermiques ». Sinon, les propriétaires bailleurs se verront confrontés à une situation bien embêtante dans les prochaines années.

Afin de rendre le DPE plus fiable et plus complet, la méthodologie et le mode de calcul ont été totalement revus. Une nouvelle mouture est donc en vigueur depuis le 1er juillet 2021.

- Premier grand changement : le **calcul sur facture est supprimé**. Dorénavant, pour établir le DPE, les diagnostiqueurs doivent se baser sur les caractéristiques physiques du logement comme le bâti, la qualité de l'isolation, le type de fenêtres ou le système de chauffage.
- Depuis le 1er juillet 2021, les diagnostiqueurs **ne peuvent plus générer de DPE vierges**. Même s'ils ne disposent d'aucune facture des précédents occupants, les professionnels doivent établir les diagnostics en prenant comme base un montant indicatif théorique des factures énergétiques.
- **Une seule étiquette au lieu de deux** : les DPE présentaient des notes de A à G dans deux étiquettes distinctes : l'une pour la consommation d'énergie, et l'autre pour l'émission de gaz à effet de serre (GES). Désormais, ces deux étiquettes ont fusionné en une seule. La consommation d'énergie et l'émission de GES contribuent toutes deux à l'attribution de la note finale, toujours de A à G. La plus mauvaise lettre est retenue pour déterminer la classe énergétique finale. Il faut donc optimiser les deux aspects en simultané !
- Enfin, autre changement réglementaire important : le **DPE devient « opposable »**. Un peu barbare, ce terme juridique signifie que le vendeur ou le bailleur engage sa responsabilité en cas d'erreur préjudiciable pour un futur acquéreur ou pour un futur locataire.

Les anciens DPE étaient facturés autour de 60 à 120 €. Plus précis et plus techniques, les nouveaux DPE seront, sans surprise, plus chers. Comptez entre 100 et 250 €.

Selon le décret du 17 décembre 2020, les DPE réalisés à partir du 1er juillet 2021 seront valables pour une durée de 10 ans.

## TEST D'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR



Le test d'étanchéité à l'air détermine le **niveau d'infiltration non contrôlé d'air** de l'enveloppe d'une construction. Son but : identifier les infiltrations parasites et évaluer leur impact sur le confort et la performance énergétique du bâti.

Il faut savoir que toute entrée d'air parasite constitue une masse d'air à chauffer en plus. Les **fuites** proviennent généralement des menuiseries extérieures, de l'étanchéité des réseaux ou des jonctions avec le plancher haut.

Un test de perméabilité permet de valider l'étanchéité du bâtiment. Les professionnels mesurent alors le débit d'air et ajustent leurs travaux le cas échéant.

La réglementation thermique RT2012 a rendu le **test d'étanchéité à l'air obligatoire** pour tous les logements neufs (depuis le 1er janvier 2013). Cette exigence fut ensuite renforcée en 2020 avec la réglementation environnementale RE2020. In fine, toutes les constructions neuves doivent déposer une attestation sur l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès de la mairie du lieu de construction.

Cette attestation est réalisée par un diagnostiqueur et opérateur d'infiltrométrie. Elle démontre que le test d'étanchéité à l'air a bien été réalisé et que l'objectif de perméabilité à l'air a été atteint sur le logement.

# **5 TROISIÈME VOLET FORMATION**

## 5.1 Montée en Compétences

### 5.1.1 FORMATIONS ADEME



*Le site de formation de l'ADEME diffuse son offre de formation et celle de ses partenaires.*

*Afin d'accompagner la montée en compétence de nos entreprises membres, nous présentons le catalogue de formation ADEME.*



### ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- ACT Evaluation: évaluer les stratégies de transition bas carbone des entreprises au regard de l'objectif de l'Accord de Paris - parcours consultants
- ACT Pas à Pas : accompagner les entreprises dans le développement et la mise en œuvre de leurs stratégies de décarbonation - parcours consultants
- ACT Pas à Pas : développer sa stratégie bas carbone et mettre en œuvre son plan de transition – parcours entreprises
- Adaptation au changement climatique
- Adapter son territoire au changement climatique - Passer à l'action : connaître les outils et méthodes pour l'adaptation
- Adapter son territoire au changement climatique : Du diagnostic des enjeux aux actions d'adaptation - Niveau 1
- Adapter son territoire au changement climatique : Elaborer, mettre en œuvre et promouvoir sa stratégie d'adaptation et son plan d'actions - Niveau 2
- Alimentation durable
- Comprendre et Evaluer la stratégie de décarbonation d'une entreprise pour agir
- Comprendre la transition bas carbone et comment se mettre en marche vers une stratégie de décarbonation
- Connaître l'essentiel sur les projets d'énergies renouvelables participatifs et citoyens
- Décrypter les enjeux des politiques locales Climat Air Energie
- Devenir Conseiller Territoire Engagé Climat Air Energie
- Mobilisation des citoyens
- MOOC - Comprendre la crise écologique pour réinventer l'entreprise
- MOOC : Stocker du carbone dans les écosystèmes : de l'enjeu global aux enjeux pour les territoires
- Prospecter et convaincre les porteurs de projet de chaleur renouvelable
- Quantifier l'impact GES d'une action de réduction - Découvrir la méthode
- Quantifier l'impact GES d'une action de réduction - Devenir utilisateur de la méthode
- S'adapter au changement climatique - Intégrer l'adaptation dans mon Plan Climat
- S'adapter au changement climatique - Mettre en œuvre l'adaptation dans les Outre-mer
- Sobriété
- Utiliser l'outil ClimAgri®

### TRANSITION ÉCOLOGIQUE : APPROCHE TRANSVERSALE

- Agir pour redynamiser la transition écologique dans mon territoire
- Animer ma politique de transition écologique sur mon territoire
- Découvrir le Programme Territoire Engagé Transition Ecologique
- Dynamiser le Plan Climat de mon territoire - Questionner et enrichir la dynamique au sein de ma collectivité – Autour du PCAET
- Dynamiser le Plan Climat de mon territoire - Questionner et enrichir la dynamique au sein de ma collectivité – Dans du PCAET
- Evaluer la mise en œuvre de ma politique de transition écologique : application et outils
- Evaluer la mise en œuvre de ma politique de Transition Ecologique : enjeux et opportunités
- Mener un prédiagnostic ' Optimisation des flux' - Entreprises de 0 à 19 salariés
- Planifier la transition écologique dans mon territoire et agir
- Réussir la mise en œuvre de votre stratégie opérationnelle de transition écologique



## BÂTIMENT

- Adapter les Contrats de Performance Energétique à la rénovation des bâtiments de logements en copropriété
- Comprendre les enjeux d'un projet de rénovation de logement pour le secteur bancaire
- Concevoir les installations de production utilisant l'énergie géothermique - Mention RGE 2013
- Connaître la nouvelle Réglementation Environnementale 2020
- Connaître les fondements d'un Contrat de Performance Energétique (CPE) - Niveau 1
- Fee Bat - Formation aux économies d'énergies et à la rénovation énergétique dans le bâtiment pour la maîtrise d'oeuvre
- FEE Bat - Formations aux économies d'énergie et à la rénovation énergétique dans le bâtiment - entreprises et les artisans
- Maîtriser et gérer l'énergie dans les établissements sanitaires et médico-sociaux : Module 1 (organisation, technique)
- Maîtriser et gérer l'énergie dans les établissements sanitaires et médico-sociaux : Module 2 (finances)
- Mettre en œuvre un Contrat de Performance Energétique (CPE) lors de la rénovation énergétique d'un bâtiment - Niveau 2
- MOOC : Les fondamentaux de la rénovation énergétique des bâtiments publics tertiaires
- MOOC Bâtiment & Biodiversité
- MOOC LE RÉEMPLOI : Matières à bâtir
- MOOC RE2020 : Préparez-vous à la nouvelle réglementation environnementale
- MOOC Réno Copro
- Réaliser une enveloppe de bâtiment performante - Devenez formateurs Praxibat®
- Rénover des bâtiments avec le Contrat de Performance Energétique (CPE)
- Savoir réduire les coûts énergétiques dans les hébergements touristiques (2 jours)
- Savoir réduire les coûts énergétiques dans les hébergements touristiques (1 jour)
- Valoriser les déchets du BTP

## ECONOMIE CIRCULAIRE

- Améliorer sa connaissance sur les fondamentaux de l'Economie Circulaire
- Concevoir et animer un plan d'actions territorial sur l'Economie Circulaire
- Concevoir un projet de méthanisation
- Créer une Recyclerie
- Devenir chargé de mission déchets des collectivités : prévention et gestion de proximité des biodéchets
- Devenir maître-composteur : prévention et gestion de proximité des biodéchets
- Devenir référent de site : prévention et gestion de proximité des biodéchets
- Engager une démarche d'achat public durable - Initiation
- Formation Ecologie Industrielle Territoriale : L'évaluation environnementale des synergies
- Formation Ecologie Industrielle Territoriale : La réglementation des déchets
- Formation Ecologie Industrielle Territoriale : Les énergies renouvelables et de récupération
- Formation Economie Circulaire / Ecologie Industrielle Territoriale
- Initier une démarche de prévention des déchets en entreprises
- Intégrer la nouvelle réglementation dans la commande publique durable
- Les formations Biodéchets, plus que jamais d'actualité !
- Maîtriser la Matrice des coûts et la méthode ComptaCoût®
- Mobiliser les acteurs économiques à l'économie circulaire
- Rencontre thématique réseau A3P : Appropriation du référentiel Economie circulaire
- Rencontre thématique du réseau A3P : Réduire et valoriser les déchets assimilés des ménages
- Rencontre thématique réseau A3P : Agir sur le gaspillage alimentaire et l'alimentation durable en restauration collective
- Rencontre thématique réseau A3P : Comprendre et intégrer la sobriété dans les politiques territoriales
- Rencontre thématique réseau A3P : Développer l'Ecolabel Européen dans mon territoire
- Rencontre thématique réseau A3P : Comprendre et mettre en œuvre l'économie de la fonctionnalité et de la coopération sur votre territoire
- Rencontre thématique réseau A3P : Découverte du volet économie circulaire du programme 'Territoire engagé pour la transition écologique'
- Rencontre thématique réseau A3P : Développer la Tarification Incitative
- Rencontre thématique réseau A3P : Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation
- Rencontre thématique réseau A3P : Maîtriser les fondamentaux de l'Ecologie Industrielle et Territoriale
- Rencontre thématique réseau A3P : Mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets
- Rencontre thématique réseau A3P : S'approprier la démarche de Concertation Territoriale autour de la Matière Organique (ConcerTO)
- Rencontre thématique réseau A3P : Transition écologique appliquée au tourisme
- Rencontre thématique réseau A3P : Travailler ensemble sur les thématiques Climat-Air-Energie, Economie Circulaire-Déchets
- Se sensibiliser aux achats publics responsables

## ENERGIES RENOUVELABLES

- Conduire et exploiter une chaufferie bois
- Conduite d'installation géothermique
- Développer le photovoltaïque dans une collectivité
- Fondamentaux de la chaleur renouvelable
- Formation Ecologie Industrielle Territoriale : Les énergies renouvelables et de récupération
- Géothermie sur pompes à chaleur en résidentiel et tertiaire : montage et conduite de projets
- Grand éolien
- INVEEST : formation des acteurs du financement de l'efficacité énergétique dans l'industrie
- Montage et ingénierie des chaufferies bois collectives.
- Monter et conduire un projet géothermie sur pompes à chaleur en résidentiel et tertiaire
- PROREFEI : Formation des Référents Energie en Industrie DIFFUSION PARTENAIRE ATEE
- Prospecter et convaincre les porteurs de projet de chaleur renouvelable
- Réaliser une note d'opportunité et conseiller le maître d'ouvrage pour un projet géothermie de surface

## ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT



- Accompagner le changement de comportement individuel
- Acquérir les fondamentaux du changement de comportement : Espace Ressources
- L'intelligence collective au service des Territoires

## URBANISME ET MOBILITÉ

- Préparer le dialogue social sur le thème de la mobilité grâce à la réalisation d'un plan de mobilité employeur


## 5.1.2 MONTÉE EN COMPÉTENCE DE LA CHARGÉE DE MISSION

### Formations suivies à distance par la chargée de mission Laurence CULIOLI

Date	Organisateur	Sujet	Lien
13/10/2022	ADEME	Atelier formation ADEME/CBW annulé – envoi d’un mail avec des liens pratiques	
26/09/2022	C3D	MOOC Comprendre la crise écologique pour réinventer l’entreprise	
05/10/2022	FUNMOOC	Impacts environnementaux du numérique Préparation atelier numérique	<a href="#">Atelier</a>

## 5.1.3 WEBINAIRES

### Webinaires suivis en Visioconférence par la chargée de mission Laurence CULIOLI

Date	Organisateur	Sujet	Lien
13/10/2022	WEBIKEO	Relever ensemble le défi de la Responsabilité Sociale et Environnementale : enjeux et pistes d’action	<a href="#">Replay</a>
05/12/2022	ADEME	Comprendre l’eco-conception – Vidéo transmise par POF	
09/12/2022	ADEME	PERFECTO 2023 - Performance environnementale des produits, technologies et procédés en R&D dans une démarche d’écoconception	<a href="#">Replay</a>
02/02/2023	ESCP	Comment la RSE et les enjeux de durabilité transforment-ils la posture des managers dirigeants en entreprises ?	<a href="#">Replay</a>
12/04/2023	WEBIKEO	Impact des lois AGEC et Climat & Résilience sur l’industrie de la mode et du sportswear : se mettre en conformité	<a href="#">Replay</a>
29/06/2023	BPIFRANCE	Décarboner les PME et ETI françaises : des petits pas aux virages stratégiques	<a href="#">Fiche</a>

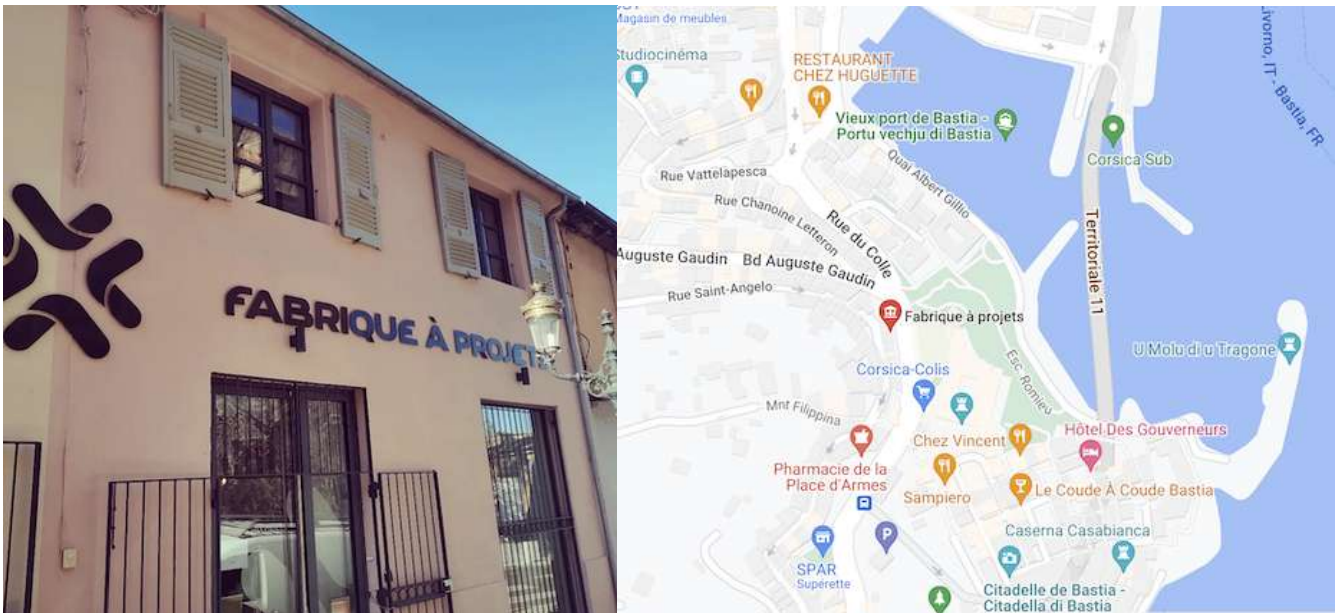
## 5.2 Ateliers de formation sur des sujets de transition écologique

### 5.2.1 AVVIÀ, NOTRE PARTENAIRE FORMATION

	<p>Lancée le 1 juin dernier, Avvià, la fabrique à projets de la Communauté d'agglomération bastiaise, a été officiellement inauguré ce jeudi 9 septembre 2023. Quel que soit la taille de l'entreprise ou le degré de maturité du projet Avvià est là pour offrir écoute, accompagnement et solutions aux porteurs d'idées et aux entrepreneurs déjà installés sur le territoire de la Communauté d'agglomération bastiaise.</p>	
2023	<b>FABRIQUE A PROJETS- Salles de formation</b>	AVVIA Bastia

Dans le cadre d'un conventionnement, Avvià met à disposition des CBW les espaces de coworking et les salles de formation équipées d'écrans, de rétroprojecteurs, d'accès Wifi.

Ce nouvel espace public d'environ 200 mètres carrés est composé d'une première pièce détente permettant aux porteurs de projet de se rencontrer et d'échanger autour d'un café, d'une petite salle de réunion toute équipée, de plusieurs espaces de travail isolés et d'une grande salle de réunion pour douze personnes.





*Rendre le numérique plus responsable est installée depuis plusieurs années dans le débat public et professionnel. C'est un sujet complexe, car nécessitant de répondre à deux enjeux :*

- *d'une part, la maîtrise de l'empreinte environnementale du numérique,*
- *d'autre part, celui de l'utilisation du numérique comme levier au service de la transition écologique.*



17 février 2023

**ORGANISATION CBW et INTERVENANTE**

BASTIA

Avia

**Formatrice:** Laurence CULIOLI – Chargée de mission Transition écologique CBW – Consultante informatique

**Nombre de participantes :** 11

**Durée :** journée

**Programme de la journée :**

- Module 1 - Architecture & terminologie
- Module 2 - Données & Applications
- Module 3 - Enjeux & Risques
- Module 4 - Protéger les données
- **Module 5 - Protéger la santé, son bien-être et celui de ses collaborateurs**
- **Module 6 - Protéger l'environnement**
  - 6.1 Cadre réglementaire
  - 6.2 Empreinte environnementale du numérique
  - 6.3 Le téléphone portable : les terres rares
  - 6.4 Les objets connectés
  - 6.5 Les DEEE dans le monde en chiffres
  - 6.6 Sobriété numérique
  - 6.7 Les règles des R (refus, réduction, reconditionnement, réparation, recyclage, réemploi)



Support pédagogique



Fiche de présence

## 5.2.3 ÉCOCONCEPTION



*Booster les performances de son entreprise – Découvrir les concepts d'amélioration continue et d'éco-conception pour construire une entreprise durable.*



*Cette formation sera dispensée par **Anne-Lise Serra de l'entreprise RESILIENZA** (présentation en PDF), un cabinet de conseil et de formation en amélioration continue et éco-conception. Sa mission est d'aider les acteurs économiques locaux à améliorer leur compétitivité en réduisant leur coûts fonctionnels, en optimisant l'utilisation de leurs ressources et en limitant leurs impacts environnementaux.*

13 février 2023

**ORGANISATION CBW**

BASTIA  
Avià

**Formatrice:** Anne-Lise SERRA - Resilienza

**Durée :** Demi-journée

**Nombre de participantes :** 12

**Programme de la session :** Découvrir les concepts d'Amélioration Continue et de l'Eco-Conception pour construire une entreprise durable



Support pédagogique



Fiche de présence

# 6 QUATRIÈME VOLET CAPITALISATION

## 6.1 Fiches Bonnes Pratiques

### 6.1.1 POURQUOI ? SENSIBILISATION ET INFORMATION

Les fiches outils sont destinées aux membres CBW, aux partenaires de l'association, ainsi qu'à toutes les personnes destinataires des supports de communication de l'association. Elles ont pour vocation, d'informer et de sensibiliser aux pratiques durables.

Elles sont disponibles sur le site internet CBW Transition Ecologique et mises en avant dans les newsletters diffusées par CBW.

La classification de ces fiches s'appuie sur l'approche de l'économie circulaire, modèle économique au coeur de la transition écologique. Les trois domaines et sept piliers définis offrent une couverture optimale des enjeux pour tous les acteurs : des producteurs, des consommateurs et de la gestion des déchets.

Le marché économique est le fruit de rapports de force particulièrement déséquilibrés. Très concrètement, les citoyens (qui constituent la demande) n'ont clairement pas le même pouvoir d'influence sur le marché que les entreprises (qui constituent l'offre). Les entreprises, et particulièrement les très grandes, sont en capacité de déployer de formidables machines marketing, de mettre des milliards en publicité et de casser les prix pour continuer à vendre leurs produits. Elles créent le besoin, construisent des arcs narratifs qui font de la consommation le vecteur de la réussite. De l'autre côté, les consommateurs n'ont que leur bonne volonté de ne pas consommer ou de consommer mieux.

### 6.1.2 POURQUOI ? LES ACTEURS

Selon Felstiner, Abel et Sarat « L'émergence et la transformation des litiges : réaliser, reprocher, réclamer », la construction des problèmes publics passe par différentes étapes :

- La première étape, appelée « naming », consiste à qualifier l'enjeu qui sera construit en problème public. Elle prend la forme d'une **prise de conscience** et de la mise en avant d'un problème collectif en justifiant son importance.
- La seconde correspond au « blaming » : elle consiste à **attribuer la responsabilité** du problème à des causes précises.
- La troisième étape est celle du « claiming » qui consiste à **exprimer des revendications**, c'est-à-dire à exiger une résolution du problème auprès des autorités publiques.

Une chose est sûre, ce ne sont pas les citoyens, seuls, qui feront la transition écologique. Cette dernière sera politique, sociétale, économique et citoyenne ou ne sera pas :

- **LES POUVOIRS PUBLICS** : jouent un rôle central dans la mise en place des politiques environnementales, ils peuvent être aussi impliqués dans la phase qui précède l'action publique par la création d'institutions publiques spécifiquement dédiées aux questions environnementales ;
- **LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ONG** : constituent un acteur majeur du processus de construction des questions environnementales comme problème public ;
- **LES MOUVEMENTS CITOYENS** : contribuent à la construction des enjeux environnementaux comme problème public ; prennent souvent la forme d'actions collectives qui participent à la diffusion des problématiques environnementales ;
- **LES ENTREPRISES** : La notion de « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE) s'est diffusée ces dernières années pour désigner la démarche volontaire d'entreprises qui cherchent à intégrer des préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités ;
- **LES PARTIS POLITIQUES** : Ce n'est que relativement récemment que les partis politiques sont devenus des acteurs importants des débats portant sur l'écologie ; ceux spécialisés dans les questions environnementales n'ont émergé dans la plupart des pays européens qu'à partir des années 1970 ;



- **LES EXPERTS** : Dans le domaine environnemental, les experts scientifiques ont acquis très rapidement un rôle crucial, qu'il s'agisse de la prise de conscience des enjeux, la préconisation des mesures ou l'évaluation des actions publiques déployées ;
- **LES MÉDIAS** : ne sont pas des « acteurs de l'environnement » au sens propre du terme, mais fournissent des moyens de relais aux autres acteurs précédemment cités.

## CONVENTION D'AARHUS 1998

*« La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la **participation de tous les citoyens concernés**, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision.*

*Les États doivent **faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public** en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré. »*

**Alexandre KISS - Président du Conseil européen du droit de l'environnement**

Plusieurs traités relatifs à la protection de l'environnement avaient déjà invité les États parties à donner des informations aux citoyens sur leur contenu et sur leur mise en oeuvre. Après Rio de Janeiro le nombre de tels instruments a considérablement augmenté. Une convention internationale élaborée au sein de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe, relative à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, adoptée à Aarhus le 25 juin 1998, a en quelque sorte codifié et complété les règles ainsi énoncées :

- La Convention commence par un long préambule proclamant le « droit de chacun de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être et le devoir, tant individuellement qu'en association avec d'autres, de protéger et d'améliorer l'environnement dans **l'intérêt des générations présentes et futures** » ;
- Un autre alinéa du préambule fait état de « l'inquiétude du public au sujet de la dissémination volontaire d'**organismes génétiquement modifiés** dans l'environnement » et souligne la nécessité d'accroître la transparence et de renforcer la participation du public au processus décisionnel dans ce domaine ;
- Le dispositif de la Convention comporte une partie générale (art. 1 à 3), deux longs articles (art. 4 et 5) et une annexe consacrés à **l'accès à l'information**, trois articles sur la **participation du public** (art. 6 à 8) et un à l'accès à la justice (art. 9). Ces dispositions s'ordonnent autour de trois pôles : **l'autorité publique, le public et les organes internationaux** établis par la Convention ;
- L'information sur l'environnement qui est au coeur de la convention doit être entendue comme comprenant toute information sous **forme écrite, visuelle, orale ou électronique**, portant sur l'état d'éléments de l'environnement et l'interaction entre ces éléments, ainsi que sur les facteurs qui ont pu ou peuvent avoir des incidences sur ces derniers ;
- Les autorités publiques doivent mettre les informations sur l'environnement à la disposition du public dans un délai d'un mois, d'une **façon transparente**, sans que les demandeurs aient besoin de faire valoir un intérêt particulier ;
- L'accès ne doit pas être assuré seulement à l'information déjà détenue par les autorités publiques. Celles-ci doivent également mettre en place des mécanismes pour être dûment informées des activités proposées ou en cours qui risquent d'avoir des **incidences importantes sur l'environnement** (art. 5, al. 2) ;
- La participation du public doit comporter la possibilité pour celui-ci de soumettre par écrit ou lors d'une audition ou d'une **enquête publique** toutes observations, informations, analyses ou opinions qu'il estime pertinentes au regard de l'activité proposée ;
- Le dernier volet de la procédure prévue par la Convention d'Aarhus a trait à l'accès à la **justice**. Il doit être assuré lorsqu'une personne estime que sa demande d'informations a été ignorée, rejetée abusivement ou insuffisamment prise en compte ;

Pour tenir compte de l'évolution, le 23 janvier 2003 la Communauté européenne a remplacé la directive du 7 juin 1990 sur la liberté d'accès à l'information par une nouvelle directive intégrant les acquis de la Convention d'Aarhus dans l'ordre juridique communautaire. Toutefois, la nouvelle directive ne parle que de l'information et ne mentionne pas la participation et l'accès à la justice.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : 3 DOMAINES, 7 PILIERS

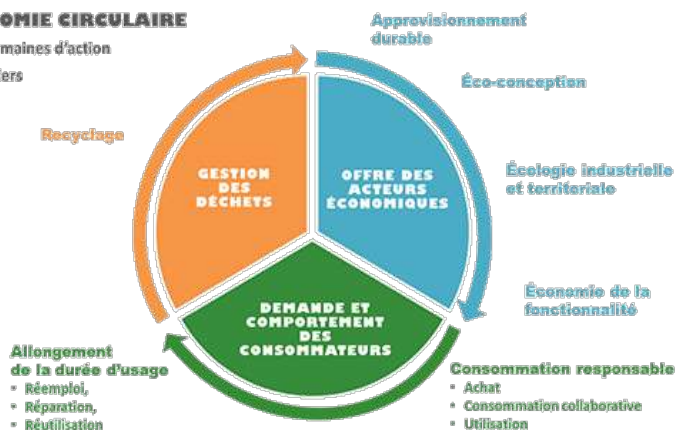
La classification de ces fiches s'appuie sur l'approche de l'économie circulaire, modèle économique au cœur de la transition écologique. Les trois domaines et sept piliers définis offrent une couverture optimale des enjeux pour tous les acteurs : des producteurs, des consommateurs et de la gestion des déchets.

**ECONOMIE CIRCULAIRE**

Trois domaines d'action

Sept piliers

ADEME



L'approche par l'économie circulaire permet de couvrir l'ensemble des enjeux lié à la transition écologique. La présentation des « **bonnes pratiques** » à adopter sous cet angle structure la réflexion de manière exhaustive et pragmatique :

- Dans un premier temps, il s'agira de proposer des fiches explicatives des **différents concepts** ;
- Puis l'analyse **par secteur d'activité** viendra enrichir la connaissance sur les enjeux auxquels nos entreprises sont confrontées ;
- Les **rencontres avec nos différents partenaires** permettront également d'élargir le débat et d'intégrer des regards professionnels sur la transformation des modèles économiques.

QUELQUES DÉFINITIONS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE :**PARLEMENT EUROPEEN**

L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui consiste à **partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler** les produits et les matériaux existants le plus longtemps possible afin qu'ils conservent leur valeur. De cette façon, le cycle de vie des produits est étendu afin de réduire l'utilisation de matières premières et la production de déchets.

**ADEME**

À partir d'une **utilisation raisonnée des ressources naturelles et des déchets**, l'économie circulaire appelle à une consommation sobre et responsable, adaptée au défi climatique.

**ECONOMICIRCULAIRE.ORG**

«L'économie circulaire est un système de production, d'échanges et de partage permettant le **progrès social, la préservation du capital naturel et développement économique** tel que défini par la commission de Brundtland.

Son objectif ultime est de parvenir à découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles par la création de produits, services, modèles d'affaire et politiques publiques, innovants prenant en compte l'ensemble des flux tout au long de la vie du produit ou service.

**MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en **limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets**. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire.

**INSEE**

**Organisation d'activités économiques et sociales** recourant à des modes de production, de consommation et d'échange fondés sur l'écoconception, la réparation, le réemploi et le recyclage, et visant à diminuer les ressources utilisées ainsi que les dommages causés à l'environnement.

## 6.1.4 BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES A L'ATTENTION DES CBW



Les fiches outils sont destinées aux membres CBW, aux partenaires de l'association, ainsi qu'à toutes les personnes destinataires des supports de communication de l'association. Elles ont pour vocation, d'informer et de sensibiliser aux pratiques durables.

Elles sont disponibles sur le site internet CBW Transition Ecologique et mises en avant dans les newsletters diffusées par CBW.



### OFFRE DES ACTEURS ECONOMIQUES

- [Secteur services aux entreprises](#)
- [Secteur Communication/marketing/médias](#)
- [Secteur Santé & Bien-être](#)
- [Secteur Commerce](#)
- [Secteur Tourisme](#)
- [Secteur Art & Design](#)
- [Secteur Agro-alimentaire](#)
- [Secteur Environnement](#)
- [Secteur Mode & Bijoux](#)
- [Secteur Bâtiment & Immobilier](#)

EXTRACTION/EXPLOITATION ET ACHATS DURABLES

- [Filière bois](#)

ECO-CONCEPTION

[Fiche](#)

ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

[Fiche](#)

ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE

[Fiche](#)

### DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS

CONSOMMATION RESPONSABLE

- [Circuits courts : Foires et salons en Corse](#)
- [Filière bois](#)
- [Sécurité numérique](#)

ALLONGEMENT DE LA DUREE D'USAGE

- [Numérique responsable](#)
- [Ecoconduite](#)

### GESTION DES DECHETS

### PREVENTION ET GESTION EFFICACE DES RESSOURCES

- [Filière bois](#)

### MANAGEMENT RESPONSABLE

- [Ecocommunication](#)
- [Se former](#)
- [Égalité Homme-Femme](#)
- [RSE](#)
- [Financement](#)

## 6.2 Base de données des opérations

### 6.2.1 MÉTHODOLOGIE ET FICHIERS DE TRAVAIL

2023

L'ADEME et les CBW ont conventionné en septembre 2022 pour 3 ans afin d'accompagner les entreprises du réseau Corsican Business Women dans leur transition écologique, notamment via la réalisation de démarches individuelles et collectives.



Afin de pouvoir suivre et évaluer les actions entreprises, des fichiers (tableur) permettent de stocker par année un certain nombre de données utiles :

- FICHER ACTIONS DE SENSIBILISATION
- FICHER BONNES PRATIQUES
- FICHER DES MEMBRES CBW, VOLONTAIRES ET PILOTES
- FICHER FAQ ET LEXIQUE

- 1) Les statistiques et tableaux croisés créés à partir de ces informations permettent d'alimenter ce présent **rapport** ainsi que les **indicateurs** proposés sur le site internet.
- 2) Ces informations servent également à alimenter nos différents **outils numériques utilisés**. (Site Web, Réseaux sociaux, E-mailing, Newsletters ...)
- 3) Ces fichiers permettront également de suivre l'évolution et d'analyser les résultats obtenus sur les **3 années du présent conventionnement**.



### 6.2.2 SYNTHÈSE DES DONNÉES 2023

#### FICHER DES MEMBRES CBW, VOLONTAIRES ET PILOTES

Catégorie	Membre simple	Membre Pilote	Membre Volontaire	Total
ACT AGROALIMENTAIRE	3	1	8	12
ACT ART/DESIGN	3		2	5
ACT BATIMENT/IMMOBILIER	5		2	7
ACT COMM/MARKETING/MEDIAS	10		2	12
ACT COMMERCE	2	2		4
ACT ENVIRONNEMENT			1	1
ACT MODE/BIJOUX	2		4	6
ACT SANTE/BIEN-ETRE	10		1	11
ACT SERVICES ENTREPRISES	10		3	13
ACT TOURISME	2		1	3
<b>Total Résultat</b>	<b>47</b>	<b>3</b>	<b>24</b>	<b>74</b>

## FICHER ACTIONS DE SENSIBILISATION

Type d'actions	Nombre d'actions 2023
Action de communication	7
Animation AUTRES	3
Animation CBW	2
Animation PARTENAIRES	9
Entreprises Pilotes	3
Formations	11
Réunions	12
<b>Total Résultat</b>	<b>47</b>

## FICHER BONNES PRATIQUES

Classification des fiches BP	Nombre BP 2023
OFFRE DES ACTEURS ECONOMIQUE	10
EXTRACTION/EXPLOITATION ET ACHATS DURABLES	1
ECO-CONCEPTION	1
ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE	1
ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE	1
DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS	0
CONSOMMATION RESPONSABLE	3
ALLONGEMENT DE LA DUREE D'USAGE	2
GESTION DES DECHETS	0
PREVENTION ET GESTION EFFICACE DES RESSOURCES	1
MANAGEMENT RESPONSABLE	5
<b>Total Résultat</b>	<b>25</b>

## FICHER FAQ ET LEXIQUE

Type d'actions	Nombre d'actions 2023
FAQ	4
LEXIQUE Agriculture	1
LEXIQUE Bâtiment	1
LEXIQUE Ecologie	10
LEXIQUE Economie	8
LEXIQUE Energie	2
LEXIQUE Urbanisme	1
LEXIQUE Comportement	2
<b>Total Résultat</b>	<b>31</b>

## 6.2.3

## LISTE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION 2023

Date	Type	Descriptif	Organisateur	Lieu
12/09/22	Réunions	Prise de fonction, présentation des objectifs	CBW	Ajaccio
15/09/22	Entreprise Pilote	Début accompagnement Kiosk'Ice	KIOSK'ICE	A distance
24/09/22	Réunions	Cadrage méthodologie	CBW	Porto-Vecchio
26/09/22	Formation	MOOC Comprendre la crise écologique pour réinventer l'entreprise	C3D	A distance
01/10/22	Réunions	Site Pilote KIOSK'ICE	CBW	Téléphonique
04/10/22	Animation PARTENAIRES	Séminaire Economie Circulaire	CDC	Bastia
05/10/22	Formation	Impacts environnementaux du numérique	FUNMOOC	A distance
13/10/22	Formation	Lancement convention CBW-ADEME	CBW	E-mail
13/10/22	Formation	WEBINAIRE – RSE, enjeux et pistes d'actions	WEBIKEO	Visio
22/10/22	Animation CBW	4ème congrès CBW	CBW	Ajaccio
10/11/22	Animation PARTENAIRES	UNIVERSITE DE CORSE – Energie & Insularit	UNIVERSITE DE CORSE	Corte
17/11/22	Action de communication	Lancement de l'enquête TE développement durable	CBW	Digitale
24/11/22	Animation PARTENAIRES	Matériaux innovants	FABLAB	Relai d'information
25/11/22	Réunions	ARACT et TE	CBW	Ajaccio
28/11/22	Animation AUTRES	Ateliers du tourisme durable	VILLE DE PORTO-VECCHIO	Porto-Vecchio
05/12/22	Formation	WEBINAIRE – Comprendre l'eco-conception	ADEME	Visio
07/12/22	Animation PARTENAIRES	Les Rendez-vous du climat	KEDGE BUSINESS SCHOOL	Relai d'information
09/12/22	Formation	WEBINAIRE – R&D PERFECTO 2023	ADEME	Visio
09/12/22	Réunions	Objectifs attendus et dates clés	ADEME	Visio
09/12/22	Réunions	CA de l'association	CBW	Ajaccio
05/01/23	Entreprise Pilote	Début accompagnement OltreMonti	OLTREMONTI	A distance
15/01/23	Action de communication	Accessibilité du site CBW TE au grand public	CBW	Digitale
31/01/23	Réunions	Site Pilote OLTREMONTI	CBW	Linguizzetta
02/02/23	Formation	WEBINAIRE – RSE, postures des dirigeants	ESCP	Visio
09/02/23	Réunions	Site Pilote HOBU	CBW	Bastia
13/02/23	Formation	ATELIER – Ecoconception, booster les performances e son entreprise	CBW	Bastia
15/02/23	Action de communication	Newsletter 3	CBW	Digitale
17/02/23	Formation	ATELIER – Sécuriser son numérique pour soi & l'environnement	CBW	Bastia
08/03/23	Animation CBW	1er Trophée Terres des Femmes/ Terra di Donne	CWB	Ajaccio
15/03/23	Réunions	Financements - Communication sr les membres – suivi des entreprises pilote – Ateliers écoconception & numérique	ADEME	Visio
16/03/23	Animation AUTRES	Programme accompagnement insulaire	LES PREMIERES SUD	Relai d'information
02/04/23	Animation PARTENAIRES	Résidence d'accélération	EMAHO	Relai d'information
04/04/23	Entreprise Pilote	Début accompagnement Hobu	HOBU	A distance
12/04/23	Formation	WEBINAIRE – Industrie de la mode	WEBIKEO	Visio
27/04/23	Animation AUTRES	Résilience autours de la mer	ODYSSEE DES POSSIBLES	Relai d'information
02/05/23	Action de communication	Newsletter 2	CBW	Digitale
09/05/23	Action de communication	Lancement de la campagne Facebook	CBW	Digitale
11/05/23	Réunions	Présentation des travaux Transition Ecologique	CBW	Bastia
19/06/23	Animation PARTENAIRES	Transitions et Travail	ARACT	Borgo
21/06/23	Animation PARTENAIRES	Partenariat Innov'Alliance	CDC	San Giulano
28/06/23	Animation PARTENAIRES	Quels modèles économique	ADEME	Ajaccio
29/06/23	Formation	WEBINAIRE – Décarboner PME et ETI	BPIFRANCE	Visio
07/07/23	Animation PARTENAIRES	Jury 10 ème prix Pepite	POLE PEPITE	Corte
11/07/23	Action de communication	Lancement de la campagne Validation données	CBW	Digitale
24/07/23	Action de communication	Newsletter 3	CBW	Digitale
18/09/23	Réunions	Présentation du rapport à 13 mois	ADEME	Visio

## 6.3 Annuaire des entreprises

### 6.3.1 CARTOGRAPHIE DES ENTREPRISES MEMBRES



L'association des Corsican Business Women est un réseau d'entraide et de solidarité de 74 cheffes d'entreprise, basé en Corse.



#### RÉPARTITION PAR MICRO-RÉGION

REGION/DEPARTEMENT	33	2A	2B	
BALAGNE			7	
CAP CORSE			3	
CENTRE CORSE			4	
EXTRÊME SUD/ ALTA ROCCA		3		
LE PAYS AJACCIEN		33		
LE PAYS BASTIAIS			15	
NOUVELLE-AQUITAINE	1			
OUEST CORSE		3		
PLAINE ORIENTALE			2	
SARTENAIS VALINCO TARAVO		3		
<b>Total Résultat</b>	<b>1</b>	<b>42</b>	<b>31</b>	<b>74</b>



#### RÉPARTITION PAR VILLE

DEPARTEMENT	VILLE	NBRE
33	BORDEAUX	1
2A	AJACCIO	26
	APPIETTO	2
	BASTELICA	1
	CARGESE	1
	COZZANO	1
	GUITERA LES BAINS	1
	MURZO	1
	PARATA	1
	PORTICCIO	2
	PORTO-VECCHIO	2
	PROPRIANO	1
	SARTENE	1
	VICO	1
	VILLANOVA	1

2B	BARBAGGIO	1
	BASTIA	11
	BIGORNO	1
	BIGUGLIA	1
	BORGO	1
	BRANDO	1
	CALENZANA	1
	CALVI	1
	CORTE	1
	FELICETO	1
	FURIANI	1
	ILE ROUSSE	1
	LAVASINA	1
	LINGUIZZETTA	2
	SAINT-FLORENT	1
	SANTA REPARATA DI MORIANI	1
	SISCO	1
	SPELUNCATO	1
	VENACO	1
VILLE DI PIETRABUGNO	1	



Liste des membres CBW



# 7

## BILAN & ANNEXES

## 7.1 Bilan de la première année

### 7.1.1 CONCLUSION

La collaboration entre l'ADEME et les Corsican Business Women au cours de l'année 2022/2023 a été fructueuse et inspirante. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers l'ADEME pour son engagement inébranlable en faveur de la transition écologique et de la responsabilité sociétale des entreprises. Ce partenariat a joué un rôle essentiel dans notre parcours visant à répondre aux exigences sociétales et environnementales croissantes, ainsi qu'à renforcer notre engagement en matière de gouvernance et de transparence envers le public.

Au cours de cette année, nous avons réalisé des progrès significatifs en sensibilisant nos membres à travers diverses initiatives telles que des animations, des ateliers, des rencontres professionnelles et universitaires. Ces activités ont permis à nos membres de prendre conscience de l'importance de leurs entreprises dans la société civile et de leur responsabilité envers l'environnement et la collectivité.

À présent, nous abordons avec détermination l'année 2023/2024, une année que nous consacrerons à consolider notre positionnement face à l'enjeu majeur qu'est la transition écologique. Fortes des enseignements tirés de notre collaboration avec l'ADEME, nous sommes prêtes à mettre en œuvre des actions concrètes visant à réduire notre empreinte environnementale, à promouvoir des pratiques commerciales durables, à contribuer activement à la préservation de notre région et à jouer un rôle actif dans la transition écologique de notre région afin de tendre à relever ces défis ensemble.

Les Corsican Business Women, en tant qu'association, ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion de la transition écologique en région Corse. Voici les actions que nous nous engageons à prolonger et à réaliser pour cette deuxième période 2023/2024 :

- **1. Sensibilisation et éducation** : Organisation de campagnes de sensibilisation et de communication visuelles ;
- **2. Écologie dans les entreprises** : Encourager et accompagner les entreprises membres dans l'adoption de pratiques commerciales durables, telles que la réduction des déchets, l'efficacité énergétique, l'utilisation de sources d'énergie renouvelable, et la mise en place de politiques d'achat responsables pas à pas et de façon personnalisée ;
- **3. Certification environnementale** : Les aider à promouvoir l'obtention de certifications environnementales (comme ISO 14001), afin de renforcer leur engagement en matière de durabilité et de donner l'exemple dans la région ;
- **4. Partenariats locaux** : Collaborer avec des organisations environnementales locales, des universités et des institutions gouvernementales pour soutenir des projets de recherche et d'innovation visant à résoudre des problèmes environnementaux spécifiques à la Corse ;
- **5. Économie circulaire** : Encourager le développement de l'économie circulaire en région Corse en favorisant la réutilisation, le recyclage et la réduction des déchets, et en explorant des opportunités commerciales dans ce domaine ;
- **6. Mobilité durable** : Promouvoir des solutions de mobilité durable, telles que le covoiturage, les véhicules électriques et les infrastructures de recharge, pour réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements professionnels ;
- **7. Plaidoyer politique** : Plaider en faveur de politiques environnementales plus strictes et de mesures incitatives pour encourager la transition écologique au niveau régional, en collaborant avec les autorités locales et les décideurs politiques ;
- **8. Partage de bonnes pratiques** : Faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les entreprises membres et encourager la collaboration dans la recherche de solutions écologiques innovantes, commencées en 2022 ;

- **9. Communication et transparence** : Mettre en place des mécanismes de communication transparents pour informer le public et les parties prenantes des progrès réalisés dans la transition écologique et des engagements pris par les entreprises membres, notamment pilotes et engagées.

En travaillant sur ces actions, les Corsican Business Women ont l'opportunité de jouer un rôle majeur dans la promotion de la durabilité environnementale et contribuer de manière significative à la transition écologique de la région Corse.

## 7.1.2 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS



- Nos entreprises
- Leurs valeurs
- Approche durable & responsable du secteur
- Liens utiles pour approfondir la thématique

### LES VALEURS COMMUNES À L'ENSEMBLE DE NOS ENTREPRISES INSULAIRES MEMBRES CBW



Territoire vivant – Nouvelles attentes clientèles – Respect – Production locale – Circuits courts – Savoir faire

## SECTEUR SANTE & BIEN-ETRE



### Prendre soin de soi ... et de son environnement

#### Au sommaire

- Santé et planète
- Labels environnementaux
- Focus Ecolabel européen
- Produits biosourcés

### Agriculture responsable

#### Au sommaire

- Labels & Etiquettes
- Route des sens
- Gusti di Corsica
- Foires & salons

## SECTEUR MODE & BIJOUX



### Mode éthique

#### Au sommaire

- Fast Fashion
- Respect des hommes et de l'environnement
- Moins et mieux
- Couture
- Labels

### Création responsable

#### Au sommaire

- Eco patrimoine
- Eco photographie
- Eco spectacle
- Artisanat d'art
- Art & écologie

## SECTEUR BATIMENT & IMMOBILIER



### Bâtiment durable

#### Au sommaire

- Constat CESE
- Labels
- Terra Noi'
- Professionnels RGE
- Déchets du bâtiment
- Matériaux biosourcés

### Développement durable

#### Au sommaire

- 17 ODD
- Ecologue
- Protection des communs
- Economie circulaire
- RSE
- Art & écologie

## SECTEUR SERVICES

**Crise industrielle et sociale**

- La Révolution industrielle du XIXe siècle a introduit des critères de croissance essentiellement économiques, principal critère aisément mesurable : ainsi le produit intérieur brut dont l'origine remonte aux années 1930 est souvent vu comme l'indicateur de la richesse d'un pays.

**Développement durable**

- Mais les pays développés ont pris conscience depuis les chocs pétroliers de 1973 et 1979 que leur prospérité matérielle était basée sur l'utilisation intensive de ressources naturelles finies, et que par conséquent, outre l'économique et le social, un troisième aspect avait été négligé : l'environnement.

**Consommation**

- Les 1 % les plus riches de la population mondiale sont responsables de plus d'émissions de gaz à effet de serre que les 50 % les plus pauvres
- 10 à 12 milliards de mails envoyés chaque heure dans le monde
- 19 milliards d'objets connectés en 2019 - 48 milliards en 2025 selon les estimations

**Durabilité**

- Les entreprises qui ont intégré des critères de durabilité dans leur communication ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 15 % en moyenne
- 83 % des Français préfèrent acheter des produits de marques et entreprises dont le comportement est aligné sur leurs convictions. Le « consommer mieux » remplace le « consommer moins »

### Services et entreprises responsables

#### Au sommaire

- Empreinte carbone PME/ETI
- Finance durable
- GRH durable
- Droit environnemental
- Modèles économiques durables

### Communication responsable

#### Au sommaire

- Communication Marketing ?
- Publicité
- Numérique
- Communication
- Événementiel

## SECTEUR TOURISME

**Surtourisme**

- Augmentation de l'immobilier, rarefaction de l'offre annuelle
- Éviction des petits commerces remplacés par des boutiques de souvenirs, ou logements loués en Airbnb
- Sites naturels ou culturels dégradés
- Dimensionnement et coût des réseaux d'eau, d'électricité, de transport, de téléphonie & déchets
- Surexploitation des ressources naturelles, destabilisation de la biodiversité, pollutions
- Commercialisation des pratiques culturelles
- Incivilité & agressivité

**Tourisme soutenable**

- Offre adaptée aux infrastructures et capacité d'accueil du territoire
- Territoires qui restent accessibles à la population locale
- Respect de l'environnement, faune & flore
- Retombées économiques qui profitent aux territoires et ses habitants
- Préservation des ressources patrimoniales (naturelles, culturelles, sociales)
- Accès au logement préservé pour les résidents
- Sensibilisation du touriste, voyageur, visiteur
- Bienveillance & respect

**Production**

- Le transport représente 31 % des émissions françaises de GES
- Dans le monde depuis 2020, 460 millions de tonnes de plastiques sont produites chaque année. Cela pourrait également tripler d'ici 2060 si aucune décision politique contraignante n'est prise.

**Consommation**

- 72% des Français modifient leurs habitudes en faveur d'une consommation responsable
- Pour 7 Français sur 10, les entreprises, les marques et les distributeurs ont un rôle à jouer sur les sujets de société.
- 74% des Français aimeraient avoir plus d'informations sur l'impact environnemental et social des produits qu'ils achètent

### Tourisme responsable

#### Au sommaire

- Quelques chiffres en Corse
- EcoLabel européen
- Démarche Rispettu
- Plus de 63 formes de tourisme
- Tourisme durable
- Slow tourisme

### Commerce responsable

#### Au sommaire

- Usage du plastique
- Eclairage & énergie
- Eau
- Quand le Sport s'engage pour la planète Terre
- Commerces en Milieu rural
- Consommation responsable

## 7.2 Annexes

### 7.2.1 RÉUNIONS DE TRAVAIL EN INTERNE CBW

Date	Objet	Participant.es	Lieu
12/09/2022	Prise de fonction, présentation des objectifs	LC – BA - MC	Ajaccio
24/09/2022	Cadrage méthodologie	MC-LC	Porto-Vecchio
01/10/2023	Site Pilote KIOSK'ICE	MR-LC	Téléphonique
25/11/2023	ARACT et TE	BA-MC-LC	Ajaccio
09/12/2023	CA de l'association	Membres CBW	Ajaccio
31/01/2023	Site Pilote OLTREMONTI	EB-LC	Linguizzetta
09/02/2023	Site Pilote HOBUS	CL-LC	Bastia
11/05/2023	Présentation des travaux Transition Ecologique	Membres CBW	Bastia

### 7.2.2 POINTS D'AVANCEMENT ADEME

Date	Objet	Participants	Lieu
09/12/2022	Objectifs attendus et dates clés	POF-LC	Visio
15/03/2023	Financements - Communication sr les membres – suivi des entreprises pilote – Ateliers écoconception & numérique	POF-LC	Visio
01/10/2023	Bilan annuel – Economie de la fonctionnalité & participation à l'atelier du 19 juin	POF-LC	Visio
18/09/2023	Présentation du rapport à 13 mois	Comité de suivi	Visio



CR Points d'avancement

### COMITÉ DE SUIVI

Un comité de suivi, composé des représentantes de l'association des Corsican Business Women et de l'ADEME, permettra le suivi des activités du chargé de mission. Il pourra également inviter d'autres « acteurs concernés » à le rejoindre, après accord de l'ensemble des parties, telles que l'ADEC, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers...

Le comité de suivi a pour missions :

- Assurer le bon déroulement des actions engagées ;
- Etablir le suivi financier du programme ;
- Procéder à l'évaluation des actions au terme de la durée de la présente convention.

Il se réunira au moins une fois par an, à une date choisie d'un commun accord entre les signataires. A chaque réunion, le/la chargé.e de mission sera invité.e à présenter notamment :

- Les actions réalisées depuis la précédente réunion ;
- Les difficultés rencontrées, les solutions proposées ;
- Les actions envisagées.

## 7.2.3 DOCUMENTS EN TÉLÉCHARGEMENT



En annexe de ce dossier, vous pourrez consulter les documents PDF suivants :  
Ces annexes sont téléchargeables.

Fichiers Compressés	Taille	Téléchargement	Page
CBW-PILOTE-MKICE_dossier_presentation_solution	746 Ko	<a href="#">Lien</a>	29
CBW-PILOTE-OLTREMONTI_dossier_presentation_solution	1 Mo	<a href="#">Lien</a>	30
20221020-CBW-RAPPORT-4eme-congres	3,7 Mo	<a href="#">Lien</a>	27
20230331-CBW-RAPPORT-terredefemme-terradidonne	1,5 Mo	<a href="#">Lien</a>	28
20230626-ADEME-IMMATERRA-CR-Bastia	2,2 Mo	<a href="#">Lien</a>	36
20230628-ADEME-IMMATERRA-CR-Ajaccio	2,2 Mo	<a href="#">Lien</a>	36
20230430-CBW-Rapport-Questionnaire-TE	145 Ko	<a href="#">Lien</a>	44
20221013-ADEME-formation-prise-fonction	136 Ko	<a href="#">Lien</a>	59
20220926-C3D-MOOC-reinventer-entreprise	129 Ko	<a href="#">Lien</a>	59
20221205-ADEME-WEBINAIRE-ecoconception	482 Ko	<a href="#">Lien</a>	59
20230213-ATELIER-ecoconception-RESILIENZA	985 Ko	<a href="#">Lien</a>	62
20230219-ATELIER-numerique-EQUINFO	3,6 Mo	<a href="#">Lien</a>	61
20230615-ADEME-CR-points-avancement-1-2-3	152 Ko	<a href="#">Lien</a>	79
2023-CBW-Fiche-presence-formation-numerique	186 Ko	<a href="#">Lien</a>	61
2023-CBW-Fiche-presence-formation-ecoconception	190 Ko	<a href="#">Lien</a>	62
CBW-liste-membres-2023	100 Ko	<a href="#">Lien</a>	72